

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2021-004

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2021, le jeudi 11 février, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 3 février 2021 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 70 - Nombre de pouvoirs : 5 - Nombre de votants : 75

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Pascal BONETTI, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Marilyn BOTTEX, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Laurence MORIN, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nathalie FOUGERAY, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Antoine MARINO MORABITO (à Joël GUERRY), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Frédéric TOSEL (à Jean-Alex PELLETIER), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Jean ROSET (par Laurence MORIN), Nazarello ALONSO (par Nathalie FOUGERAY).

Etaient excusés : Joël MATHY, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Françoise GIRAUDET, Emilie CHARMET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2021

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Mutualisations du 28 janvier 2021

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} février 2021 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 4 mars 2021.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances, budget et mutualisations, Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2021 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.
- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.

- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 a eu lieu.
- PREND ACTE de l'état annuel des indemnités versées aux élus, annexé au rapport.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 22 février 2021
Affichée le 22 FEV. 2021*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le vice-président,
M. Marcel JACQUIN



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

RAPPELS

L'année 2021 constitue le cinquième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 77.644 à 78.506 habitants, soit une évolution de la population de +1,1% en un an. 38 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 6^{ème} communauté de communes de France (sur 996). Par son nombre de communes, elle se classe 80^{ème}.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 4 mars 2021.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail

La loi « Engagement et proximité » de fin 2019 a ajouté l'obligation de présenter, avant le vote du budget, un état des indemnités versées aux élus en 2020. Sans plus de précision sur le formalisme, on trouvera cet état en Annexe n°3 du présent rapport.

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

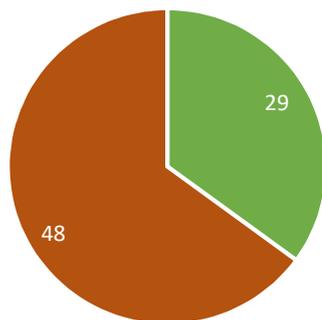
De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La répartition femmes-hommes des effectifs

Effectif global

Répartition des effectifs



■ Femmes ■ Hommes

L'observation de l'évolution de la répartition femmes-hommes sur les trois dernières années montre une stabilité globale des effectifs au sein de la collectivité.

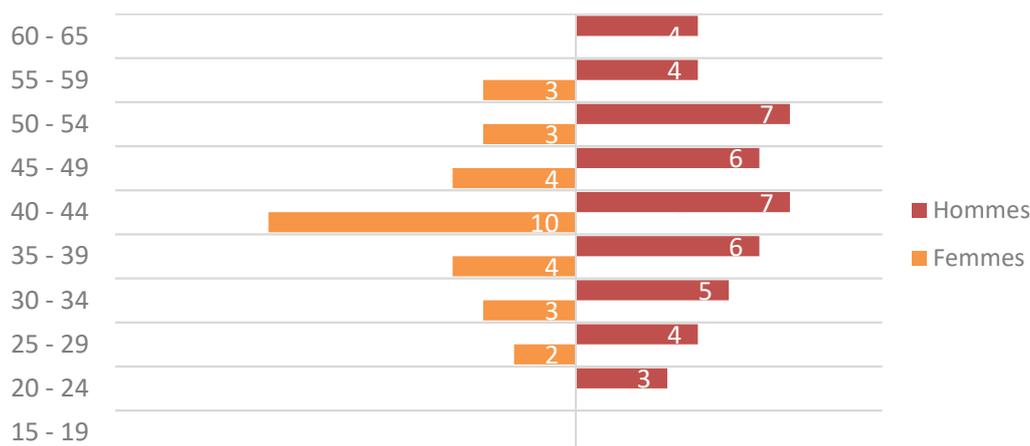
Au 31/12/2020, sur un total de 75 agents sur emplois permanents, sans distinction de statut, la CCPA emploie 29 femmes (39%) et 46 hommes (61%).

Avec 39% d'effectifs féminin, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain présente un taux de féminisation inférieur à la moyenne nationale dans la FPT qui s'élève à 61%.

Repère : source DGATP – chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2019

Au niveau national, dans la Fonction Publique Territoriale, le taux de féminisation est de 61%.

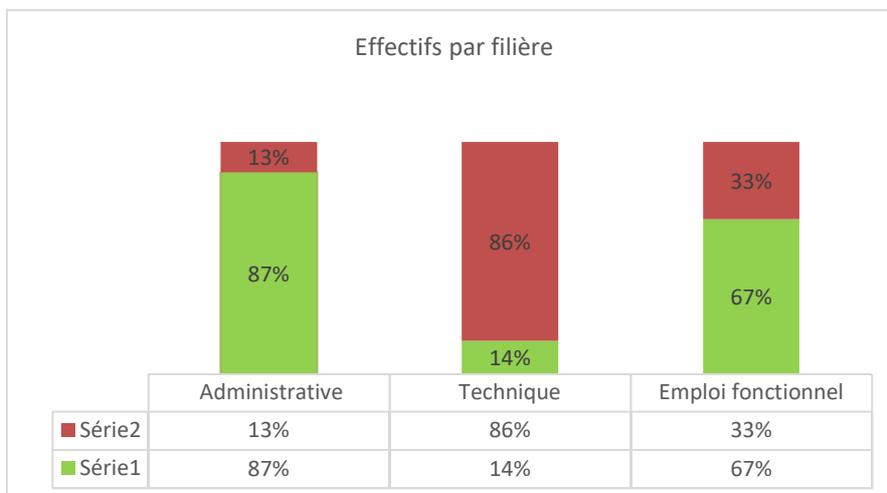
Répartition femmes-hommes des effectifs par tranche d'âge



La pyramide des âges de l'administration communautaire montre une population d'agents vieillissante.

L'écart d'effectif est accentué dans la catégorie moins de 30 ans, qui montre que la collectivité emploie actuellement davantage de jeunes hommes (7) que de jeunes femmes (2).

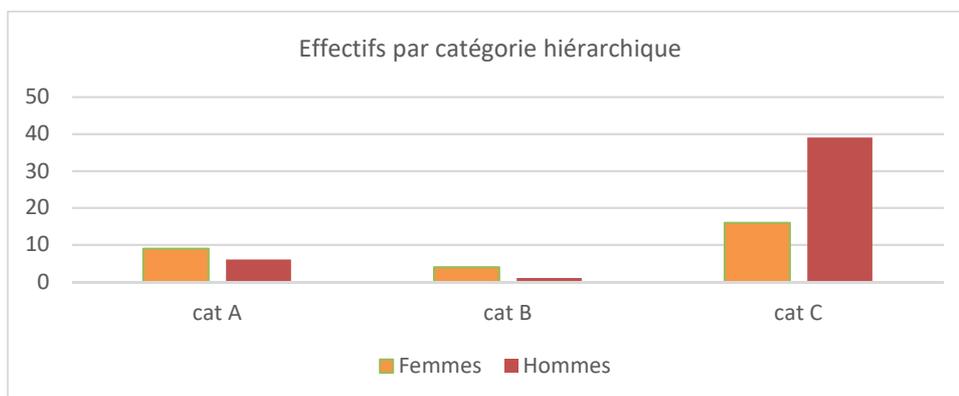
Répartition femmes-hommes des effectifs par filières



L'étude de la répartition des femmes et des hommes par filière en 2020 montre une faible mixité des filières. Nous observons un phénomène de surreprésentation des femmes dans la filière administrative et des hommes dans la filière technique :

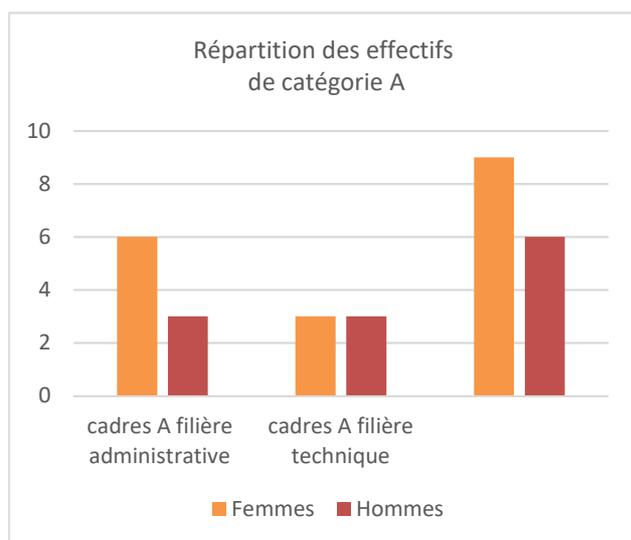
- Les effectifs de la filière administrative sont composés à 87% de femmes et 13% d'hommes ;
- Les effectifs de la filière technique, à l'inverse, sont composés à 86% d'hommes et 14% de femmes.

Equilibre femmes-hommes des effectifs par catégorie hiérarchique

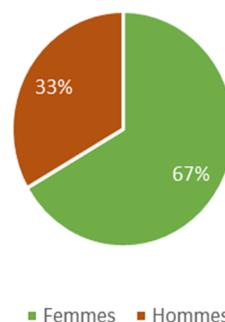


L'étude de la répartition des effectifs femmes-hommes montre un taux de féminisation variable en fonction de la catégorie d'emploi :

- **Catégorie A :**



Répartition des emplois
d'encadrement supérieur et de
direction



La CCPA emploie davantage de femmes que d'hommes sur les emplois de catégorie A : les femmes représentent 60% des effectifs de cette strate. Sur un total de 15 positions managériales de catégorie A au sein de la collectivité, 9 occupées par des femmes et 6 par des hommes.

Les femmes occupent également 2 des 3 emplois d'encadrement supérieur et de direction pourvus à la CCPA.

- **Catégorie B :**

Les emplois de catégorie B, moins nombreux (5), sont en majorité occupés par des femmes : 4 femmes, 1 homme.

- **Catégorie C :**

Enfin, pour les emplois de catégorie C et compte tenu de l'importance du contingent masculin dans la filière technique de cette catégorie, le déséquilibre est élevé. Seules 29% de femmes occupent des emplois de cette catégorie.

Repère : source DGATP – chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2019

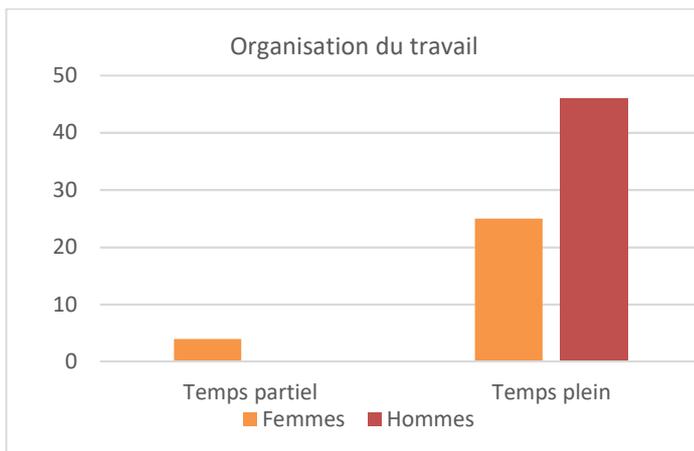
La FPT compte 62 % de femmes en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C.

Temps de travail et organisation du travail

L'ensemble des agents, sans distinction de sexe, sont employés à temps complet par la CCPA.

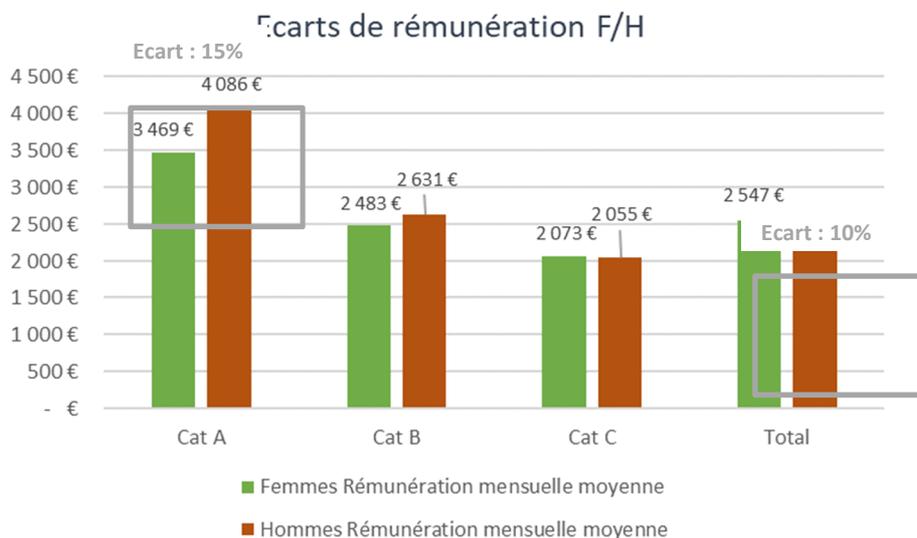
En ce qui concerne l'organisation du travail, et notamment la durée du travail, selon les données recueillies au 31 décembre 2020 :

- Sur les 29 femmes employées sur emplois permanents par la collectivité, 4 d'entre elles occupent des postes à temps partiel ;
- Les 46 hommes employés sur emplois permanents par la collectivité le sont à temps plein.



*Seules des femmes occupent des temps partiels au sein de la CCPA.
 14% des femmes employées par la CCPA occupent des temps partiels.*

Écarts de rémunération



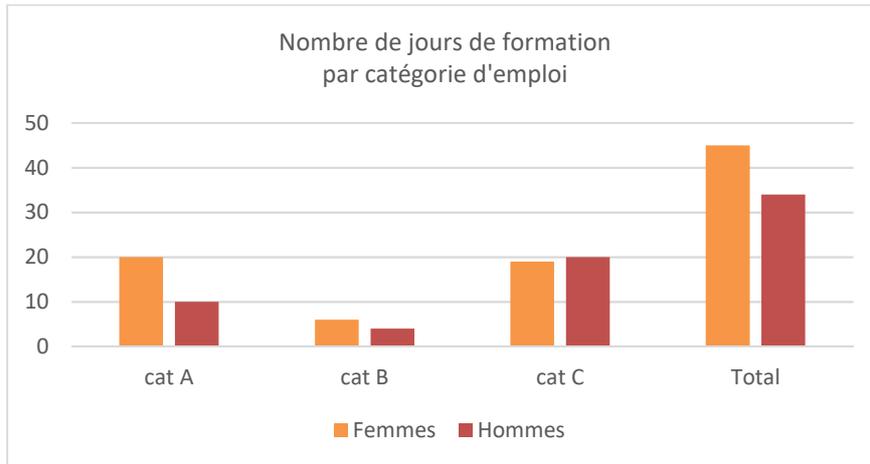
*Rémunération mensuelle : TBI mensuel + RI mensuel

L'analyse de la rémunération mensuelle des agents au sein de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, élaborée à partir des données de mai 2020, montre que la rémunération moyenne des femmes s'élève à 2 547 € et celle des hommes à 2 310 €. Les hommes gagnent en moyenne 237 € de moins que les femmes, soit une différence de 10%.

Néanmoins, l'étude des écarts de rémunération par catégorie d'emploi montre une légère différence de salaires entre les femmes et les hommes, au détriment de ces dernières.

Cet écart est le plus élevé chez les cadres, au sein de la catégorie A : on observe que les hommes bénéficient d'une rémunération moyenne 15% plus élevée que celle des femmes, soit un écart de 617€.

Formation



L'effort de formation mené par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le développement des compétences sur l'année 2020 a été perturbé par l'épidémie de COVID-19.

En observant le nombre de jours de formation suivis en 2020 en fonction de la catégorie d'emploi, nous constatons que :

- Les hommes de catégories A ont suivi moins de jours de formation : 10 jours de formation suivis par les hommes, contre 20 pour les femmes ;
- Pour les catégories B et C, le nombre de jours de formation suivis par les femmes et les hommes est relativement équilibré :
 - Cat. B : 6 jours de formation suivis par les femmes, contre 4 par les hommes.
 - Cat. C : 19 jours de formation suivis par les femmes, contre 20 par les hommes.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années sur des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionné à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.

Lutte contre le changement climatique

La CCPA est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial. La révision de ce plan a été lancée par une délibération adoptée le 29 janvier 2018. Elle s'est appuyée sur un état de lieux environnemental, l'ingénierie de l'agence locale de l'énergie (ALEC 01) et la mise à disposition, un jour par semaine, d'une cadre du SMPIPA. L'arrêt de projet du PCAET a été approuvé par le conseil communautaire et déposé pour avis en 2019. L'avis de la Préfecture de Région est favorable. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis. L'avis du public a été obtenu à travers une concertation en ligne (plateforme dédiée avec forum, questionnaire et cartographie participative) et présence sur 3 marchés alimentaires. Le PCAET a été approuvé le 29 octobre 2020.

La CCPA a relancé en 2018 une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui est opérationnelle depuis 2019. Elle s'adosse désormais sur une plate-forme de rénovation énergétique. Les aides pour les travaux de rénovations énergétiques sont étendues à partir de 2019 à l'ensemble des propriétaires du territoire et cela sans conditions de ressources.

Elle propose de plus, pour les bénéficiaires les plus modestes, un système d'avance des sommes appelées à être subventionnées dans le cadre de l'OPAH.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPA soutient aussi des projets liés aux énergies renouvelables, notamment les projets photovoltaïques. Depuis 2020, une commission thématique « Energies nouvelles » réunit les conseillers communautaires.

Depuis novembre 2019, un cadastre solaire est proposé aux habitants et acteurs du territoire afin d'estimer le potentiel solaire et leurs toitures et d'être accompagné pour l'installation de panneaux solaires.

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle exonère également les entreprises ayant mis en place des circuits de collecte et traitement de leurs déchets, sans avoir recours au service public de collecte en porte à porte. Elle a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques.

Cette politique a conduit à une réduction de la production de déchets non recyclés. Le travail se poursuivra en 2021 sur la gestion et la valorisation des déchets, y compris par un élargissement des consignes de tri à des déchets jusqu'alors non recyclés et une optimisation des tournées de collecte.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Elle a mis en place une opération de surveillance estivale et de sensibilisation des usagers des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets adaptée : collecte à cheval des berges des plans d'eau, points d'apports vers les lieux touristiques...

Elle est devenue gestionnaire des espaces naturels sensibles autour de la Charabotte et a lancé, aux côtés du département une étude visant à en définir la gestion et la promotion touristique.

La CCPA a également lancé la création d'un schéma de randonnées et des sites naturels.

Enfin, la CCPA est lauréate de l'appel à projet de l'Agence de l'eau en proposant un « Marathon de la Biodiversité » pour planter 42km de haies et restaurer ou créer 42 mares dans les 3 années à venir.

En matière de mobilité durable, la CCPA poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilités - TENMOD » de l'ADEME, membre de PEND-AURA+, lauréate de l'Appel à programme CEE, et lauréate de « Vélo & Territoires » de l'ADEME, la CCPA engage la mise en place d'un bouquet de mobilités partagées de 2019 à 2021 avec notamment des lignes de covoiturage, du vélo et des opérations de communication et d'animation. Une expérimentation de transport solidaire à la demande sera menée en 2021.

La politique de la CCPA en matière de promotion des déplacements cyclables se poursuit également. Un ambitieux schéma de pistes et voies cyclables se déploie d'année en année, avec des objectifs de rabattement vers les gares et d'usages sportifs, de loisir ou touristiques. Un nouveau schéma cyclable est prévu pour 2021. La CCPA subventionne l'achat de vélos à assistance électrique pour les habitants qui résident à moins de 15km de leur lieu de travail ou possèdent un abonnement TER.

Enfin, un certain nombre de mesures de fonctionnement interne tendent à économiser les ressources et les transports. De nombreuses dématérialisations sont en cours, touchant notamment à l'organisation des réunions de conseil. Le règlement de services a évolué pour prendre en compte le télétravail et un certain nombre de réunions, associant notamment des services départementaux ou régionaux sont désormais organisées à proximité des gares pour permettre aux participants d'y arriver en transports en commun.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutiens aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des événements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

Elle est maître d'ouvrage du nouveau gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain, qui permettra aux lycéens de suivre l'intégralité du programme sportif et s'accompagnera de la création d'une salle d'escalade de niveau régional.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intègre un volet relatif à ce quartier, comme elle prend en compte les adaptations des logements en lien avec le vieillissement ou le handicap.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle finance par ailleurs à 80% la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer. Les unités d'Ambérieu en Bugey et Lagnieu sont ouvertes. Celle de Meximieux est au stade de projet avancé.

La transition vers une économie circulaire

Le développement du technopôle Acmutep, sur l'ancien camp militaire des Fromentaux, intègre de nombreuses études et applications visant à retraiter ou réutiliser sur place des déchets de démolition. La CCPA est partenaire d'un démonstrateur industriel, Plainénergie, visant à recycler les bois traités par le procédé de la méthanation.

Elle est signataire du contrat Territoires d'Industrie, comprenant notamment des fiches actions relatives à la transition écologique (Plainénergie cité précédemment, réseaux de chaleurs), à l'économie circulaire et à la mobilité (centrale de mobilité au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain)

L'économie circulaire est un des piliers stratégiques du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la CCPA. La communauté de communes se positionne comme coordinateur des actions proposées par divers partenaires entreprises (CCI, Parc Industriel). De plus la CCPA a porté le projet de recyclerie à Ambérieu-en-Bugey par l'acquisition et la location à loyer modéré des locaux. La recyclerie a ouvert ses portes en novembre 2019.

Enfin, la CCPA participe activement à la création d'un point de vente collectif entre agriculteurs et éleveurs, à Saint-Sorlin en Bugey, afin de créer une nouvelle boucle d'approvisionnement locale sur le territoire. Elle participe également au Programme Alimentaire Locale de l'aire lyonnaise (Patly).

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Lorsque s'est tenu le Débat d'Orientations relatif au budget 2020, nous envisagions une croissance mondiale de 3% et une croissance pour la France de 1,1%.

La pandémie de COVID a ensuite déferlé sur le Monde et rien ne s'est passé comme prévu. Le présent DOB se tenant alors que de grosses inconnues sanitaires demeurent, les prévisions comportent une part d'inconnue non négligeable.

La pandémie Covid et ses lourdes conséquences sur la croissance mondiale

La plupart des pays ont décidé des confinements stricts. La sortie du premier, même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité.

Ce rebond a été de courte durée, les pays faisant face à des retours d'épidémie, les deuxièmes voire troisièmes vagues. Les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et *in fine* sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

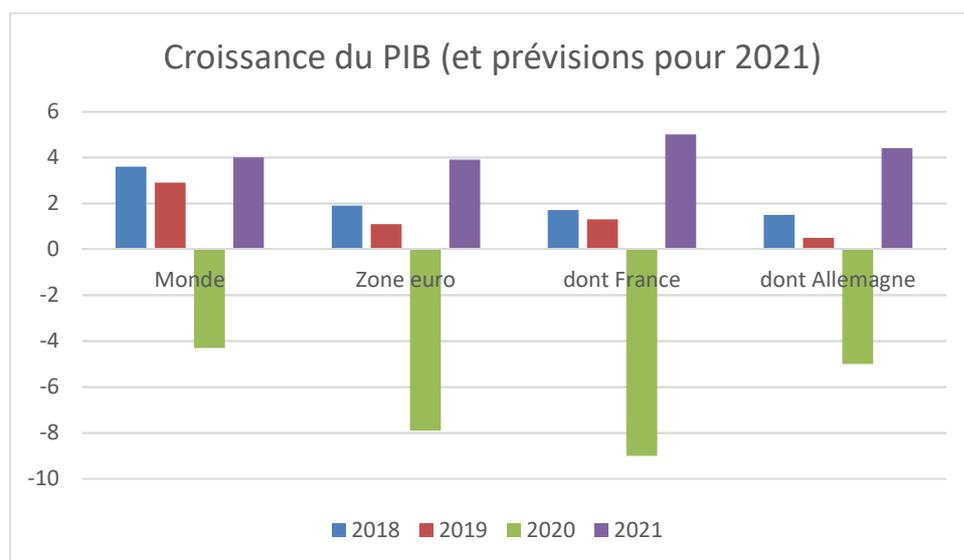
Les prévisions macro-économiques pour 2021 sont actuellement les suivantes : pour le Monde, la croissance serait de l'ordre de +4% à +5% en 2021 après un recul de 4,3% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Il est à noter que la Chine est la seule économie majeure à avoir conservé une croissance positive en 2020.

Dans la zone euro, la croissance serait de l'ordre de +4% en 2021 après -7,9% en 2020.

Mais évidemment, ces données sont à prendre avec la plus grande précaution.

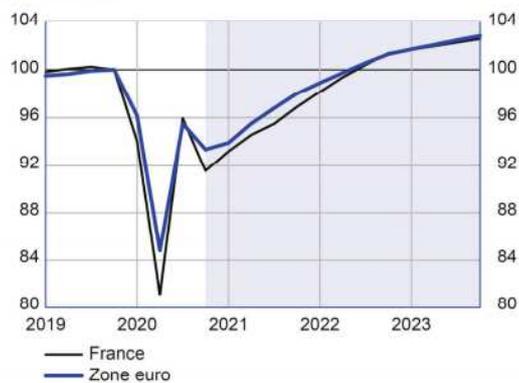
En France, au recul du PIB de 8,3% en 2020 succéderait une croissance annuelle de l'ordre de 5% en 2021. Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

Dans l'hypothèse d'un déploiement généralisé d'une vaccination efficace à l'horizon de fin 2021, la Banque de France estime qu'un retour au niveau d'activité de fin 2019 pourrait se situer à mi-2022.



Graphique 4 : Niveau de PIB réel en France et en zone euro

(base 100 = T4 2019)



Sources : Insee et Eurostat jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

LE CONTEXTE NATIONAL

L'activité économique

En France, après le vif rebond associé au premier déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique a ensuite marqué le pas sous l'effet de la résurgence de l'épidémie.

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire.

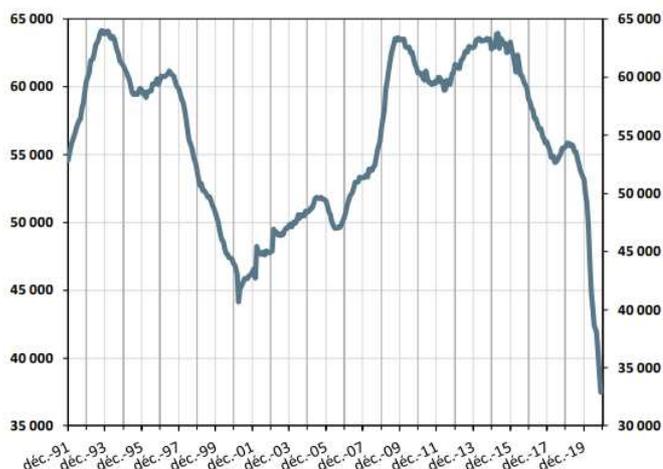
Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois. Les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) sont de nouveau à l'arrêt et les perspectives pour les prochains moins sont mauvaises.

L'activité touristique des résidents français a cet été dépassé son niveau habituel dans les zones moins densément peuplées, et y a compensé la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

Il est remarquable aussi que le nombre de défaillances d'entreprises a chuté en 2020, laissant penser qu'environ 25.000 entreprises ont été « maintenues en vie » par les mesures exceptionnelles de soutien économique.

1 – Nombre de défaillances Cumul sur les douze derniers mois déc. 1991 à novembre 2020



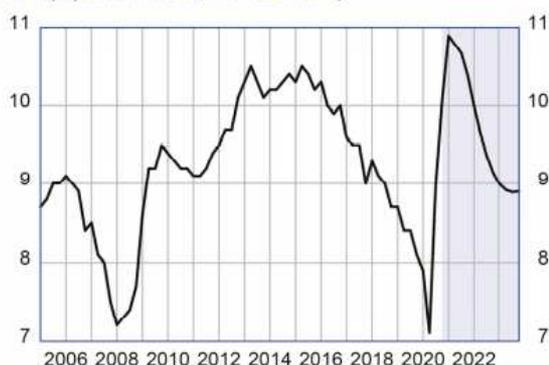
L'emploi – regain de chômage et de pauvreté

Environ 760 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de - 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Toutefois, une nette détérioration du marché du travail pourrait se produire lors des prochains trimestres, et des analystes prédisent un taux de chômage culminant à 11% mi-2021.

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)

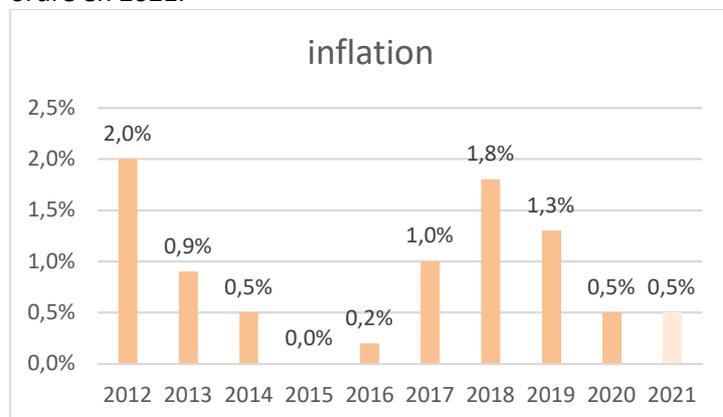


Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

La crise économique a touché de plein fouet les statuts les plus précaires, qui n'ont pas bénéficié du chômage partiel : intérimaires, contrats courts ou saisonniers, étudiants... On estime qu'un million de personnes sont tombées dans la pauvreté. Fin 2020, 8 millions d'habitants bénéficiaient d'aides alimentaires, contre 5,5 millions d'années une année auparavant.

Contexte financier

L'inflation, qui était devenue nulle en 2015, était repartie à la hausse avec une prévision pour 2020 de l'ordre de +1,2%. L'inflation réelle s'est établie à environ +0,5% en 2020. Elle pourrait rester du même ordre en 2021.

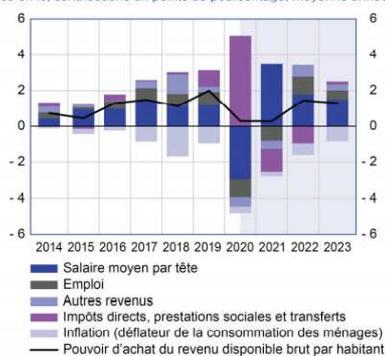


L'indice de prix des dépenses communales a augmenté de +0,57% entre juin 2019 et juin 2020, soit une évolution très proche de celle de l'inflation hors tabac.

Le pouvoir d'achat des Français a été globalement maintenu (en moyenne de -1 à 0%), mais avec des situations individuelles très disparates. Le taux d'épargne moyen a atteint un record, autour de 22%.

Graphique 7 : Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages et gains de pouvoir d'achat par habitant

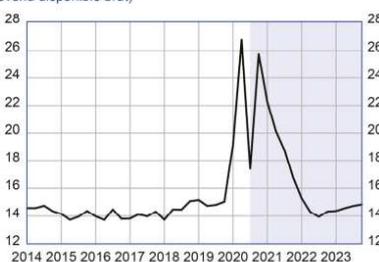
(croissance en %, contributions en points de pourcentage, moyenne annuelle)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 9 : Taux d'épargne des ménages

(en % du revenu disponible brut)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleu.

Le marché des taux d'intérêt est resté stable, avec des niveaux toujours très bas que ce soit pour les taux courts que pour les taux longs.

En France, le taux à 10 ans a connu des soubresauts au début du premier confinement, mais suite à l'intervention de la Banque Centrale Européenne et son rachat massif de titres européens, a repris une tendance baissière et le territoire des taux négatifs, jusqu'alors réservé aux taux courts, s'est étendu aux taux longs jusqu'à 20 ans. Cela se traduit pour les collectivités par des possibilités de financement à taux historiquement bas.



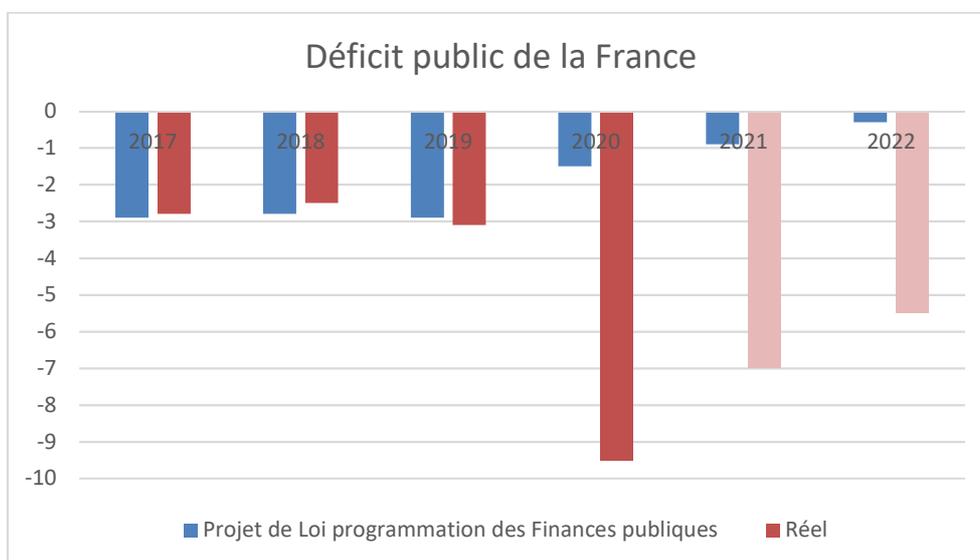
L'exercice 2020 est la quatrième année du cycle 2018-2022 faisant l'objet de la Loi de Programmation des Finances publiques (LPPF).

Dans le contexte de crise, les grands objectifs de cette Loi ont volé en éclat.

L'Etat, comme l'Europe, ont fait le choix d'une explosion de la dette pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Le dispositif exceptionnel d'activités partielles aura coûté environ 30 milliards d'euros, les dépenses exceptionnelles de santé 12 milliards d'euros, le fonds de solidarité pour les petites entreprises 19 milliards d'euros.

Les mesures d'urgence mises en œuvre et la baisse du PIB ont entraîné une très forte dégradation des finances publiques en 2020.

Le déficit public s'est établi à plus de 9% du PIB. La dette publique est passée en un an de 98% à 116% du PIB, avec une perspective de 120% ces prochains mois. La résorption de cet endettement public aura des conséquences ces prochaines années sur les comptes des collectivités, qui seront forcément associées aux efforts.



LE CONTEXTE DU BUDGET 2021 DE LA CCPA

LA CCPA face à l'épidémie

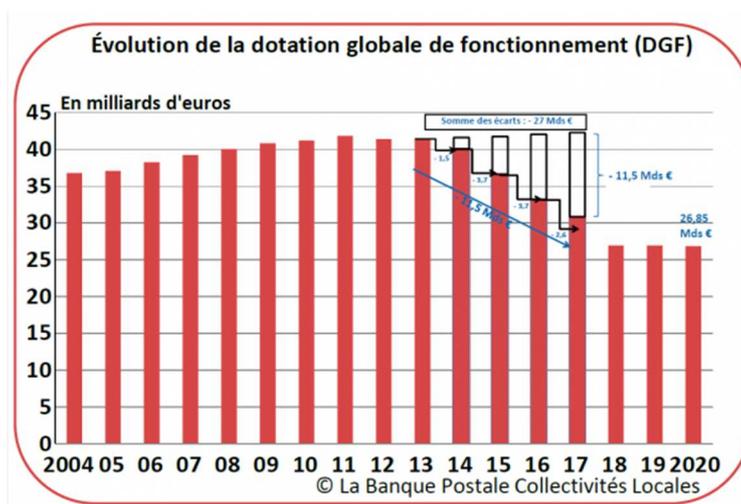
Comme les autres collectivités, la CCPA a traversé la crise sanitaire et économique en apportant des soutiens complémentaires aux habitants et aux entreprises, parfois en partenariat avec la Région.

La crise sanitaire a entraîné d'importantes dépenses de fonctionnement supplémentaires, qui ont été estimées à 1,031 million d'euros, dont 730 k€ d'aide aux petites entreprises et 239 k€ de masques et produits d'hygiène.

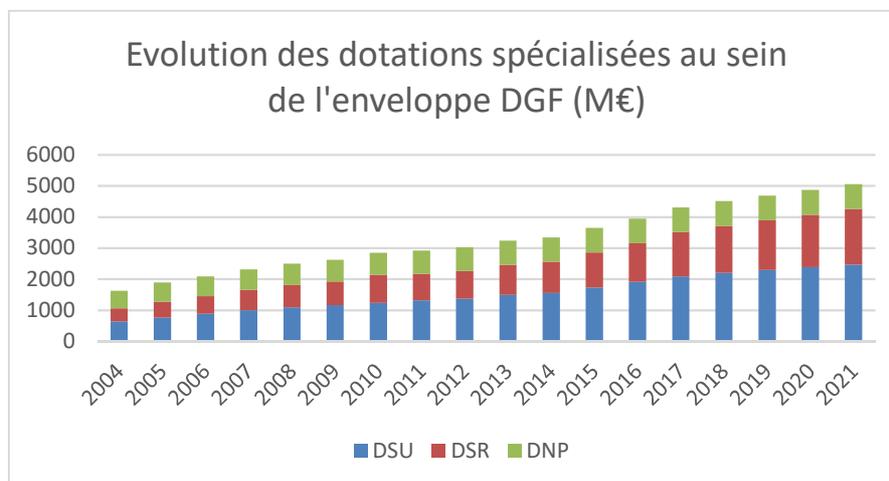
Elle a créé un « compte Covid » dans sa nomenclature comptable, en choisissant d'étaler sur 5 ans les dépenses correspondantes.

Les dotations : la DGF

L'enveloppe globale de la DGF est maintenue en 2021, à hauteur de 26,8 milliards d'euros.



Toutefois, la tendance lourde se poursuit : la baisse des dotations globales non ciblées, et la hausse des dotations « ciblées » en fonction de certains territoires en difficulté : + 90 M€ pour la DSU, + 90 M€ pour la DSR. La dotation de péréquation des départements augmente de 10 M€.



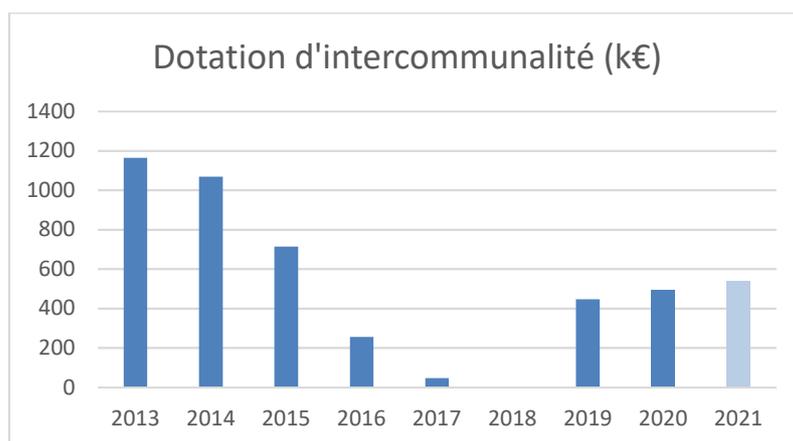
La péréquation dite verticale s'apparente à une péréquation horizontale, puisque les sommes supplémentaires accordées à certains territoires spécifiques (urbains, très ruraux...) sont de facto retirées aux autres territoires.

Contrairement à 2019 et 2020, la DCRTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle, ne baisse pas pour le bloc local.

Les évolutions de la fiscalité professionnelle s'avèrent pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Non seulement, le territoire a perdu une recette fiscale très dynamique, la Taxe Professionnelle, mais le FNGIR qui représente un reversement de l'ordre de 9 M€

d'euros pour la CCPA et qui devait compenser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle est figé.

Depuis 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant. Sous réserve du maintien de cette disposition en 2020, la Dotation d'intercommunalité est remontée en 2020 à 493 k€.



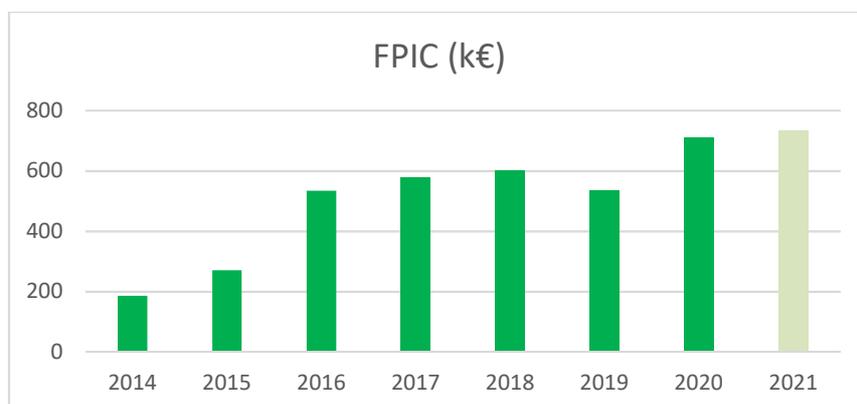
L'autre part de la DGF, la Dotation de Compensation, s'érode compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle devrait être de l'ordre de -2%, soit une perte de l'ordre de 45 k€.

Les dotations : la DETR et la DSIL

Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR (1046 M€) reste stable. Dans le cadre du plan France-Relance, la DSIL a été abondée de 950 millions d'euros supplémentaires sur la période 2020-2021, en plus de son socle habituel de 570 M€.

La péréquation horizontale : le FPIC

La contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) a presque quadruplé entre 2014 et 2020, écrétant de plus de 500 k€ les recettes fiscales de la CCPA. Surtout, est apparue en 2020 une volatilité inattendue, provenant du calcul national et a priori d'une grande intercommunalité de la région parisienne qui s'est retrouvée exonérée.



La fiscalité

Avec la disparition finale de la Taxe d'Habitation et la réduction de moitié de la CFE industrielle, l'année 2021 marque un pas important dans la politique de recentralisation fiscale à laquelle se livre l'Etat depuis quelques années. Comme les Régions ou les Départements, les recettes fiscales de l'intercommunalité se transforment peu à peu en dotations. La CCPA ne lève pas, jusqu'à présent la Taxe Foncière sur le Bâti, et son taux de CFE est quasiment gelé par les règles de liaisons entre taux. Dès lors, son pouvoir de taux est pour le moment quasiment nul.

La fiscalité ménage

La loi de Finances 2020 a définitivement acté la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des ménages français, donnant naissance à la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). Les communes se sont vu transférer le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de leur département.

Selon les communes, de 64% à 93% des foyers sont concernés par l'exonération complète de Taxe d'Habitation.

Attention toutefois, chaque année et ce sera encore le cas en 2021, des foyers qui ne payaient plus la TH peuvent à nouveau y être soumis si leur revenu ou leur nombre de parts a changé.

Les ménages encore soumis à la Taxe d'Habitation bénéficient de dégrèvements à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Pour rappel, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales représentait initialement une recette fiscale de l'ordre de 17 milliards d'euros.

Revenus au-delà desquels la taxe d'habitation est due

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence
1	28 732 €
1,5	37 454 €
2	46 176 €
2,5	52 333 €
3	58 490 €
3,5	64 647 €
4	70 804 €
4,5	76 961 €
5	83 118 €

Pour assurer aux collectivités une équivalence entre la nouvelle recette et l'ancienne, les dispositifs de type FNGIR n'ont pas été retenus. Le mode de compensation est différent pour les communes et pour les intercommunalités.

Pour les communes, un « coefficient correcteur » propre à chaque commune est appliqué. Si la recette est assurée à l'euro près la première année, l'évolution du dispositif pose questions. En effet, les

collectivités qui sont surcompensées par la réforme, soit environ 69% des communes françaises, auront donc un coefficient correcteur inférieur à 1 et vont partager la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux. Une partie de l'effort fiscal de leurs contribuables (les propriétaires), et parfois plus de la moitié, sera donc réorientée *ad vitam aeternam* vers d'autres territoires.

Pour les intercommunalités, la compensation se fait par l'affectation d'une part de TVA, sans pouvoir de taux, ce qui réduit d'autant leur autonomie fiscale. La fraction de recettes de TVA lui revenant correspond au rapport entre ses recettes fiscales perdues et les recettes de TVA constatées avant la réforme.

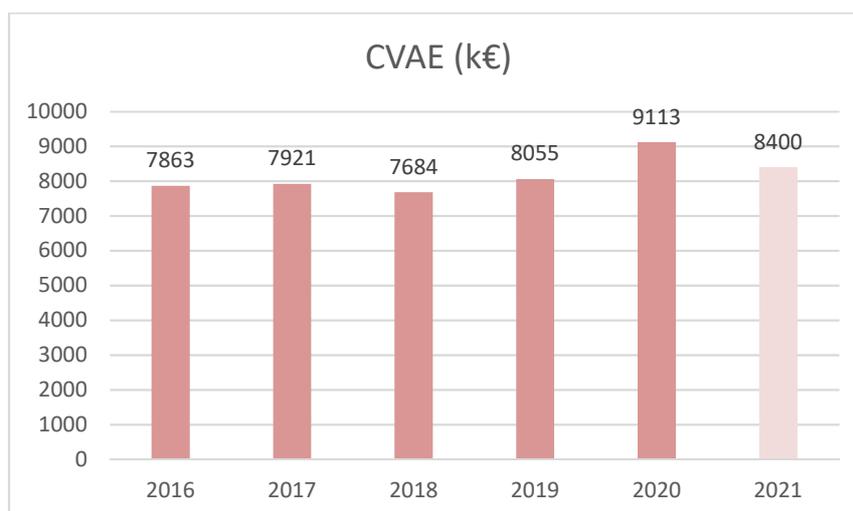
La compensation que recevront les intercommunalités est donc indexée sur le dynamisme de la TVA. Comme la sortie de crise pouvait laisser imaginer une hausse spectaculaire des recettes de TVA entre 2020 et 2021, dont auraient bénéficié les intercommunalités en 2022, l'Etat a décidé de rectifier cet éventuel effet d'aubaine en décalant d'un an la période de référence prise en compte pour le calcul.

La fiscalité professionnelle :

CVAE

La contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) était jusqu'en 2000 une cotisation partagée entre la CCPA (26,5%), le Département (23,5%) et la Région (50%). En 2021, le taux de national de CVAE est divisé par deux (1,5% à 0,75%), les Régions perdant leur part qui sera compensée par une fraction de TVA. Cette baisse de CVAE représente un peu plus de 7 milliards d'euros, principalement au bénéfice des ETI, des grandes entreprises et des activités financières et d'assurance.

Les plus petites entreprises sont exonérées totalement ou partiellement, l'Etat compensant aux collectivités le dégrèvement correspondant. Cette cotisation connaît une forte volatilité, indépendante de la santé économique d'un territoire, en lien avec les actions d'optimisation fiscale des grands groupes. La hausse constatée en 2020, de l'ordre de +13%, a été supérieure aux prévisions. La valeur ajoutée est directement touchée par les conséquences de la crise. Les prévisions que nous a communiquées l'administration fiscale évoquent une baisse de 6% en 2021. Nous retenons par précaution une recette de 8,4 millions d'euros, soit une baisse de 7,8%.



IFER

En 2019, un écrêtement de 2% des recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) a été créé pour alimenter un fonds de soutien aux territoires victimes de la fermeture d'une grosse installation de production d'électricité, notamment pour Fessenheim. La contribution de la

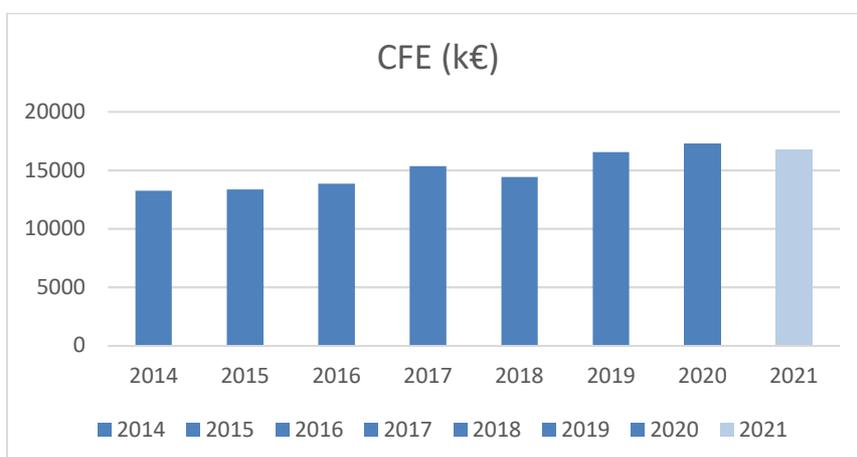
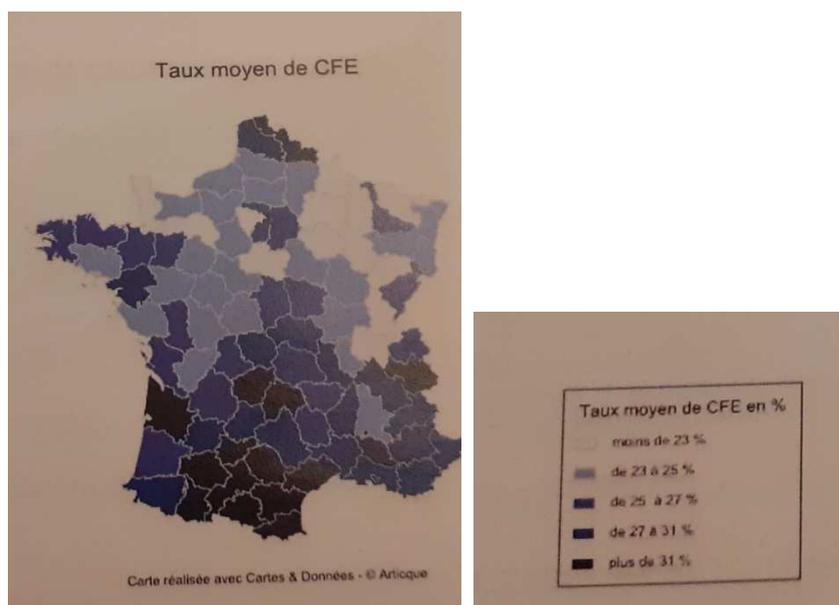
CCPA à ce fonds est estimée à environ 122.600 €, pour une recette totale de l'IFER de l'ordre de 6 millions d'euros.

CFE et TASCOM

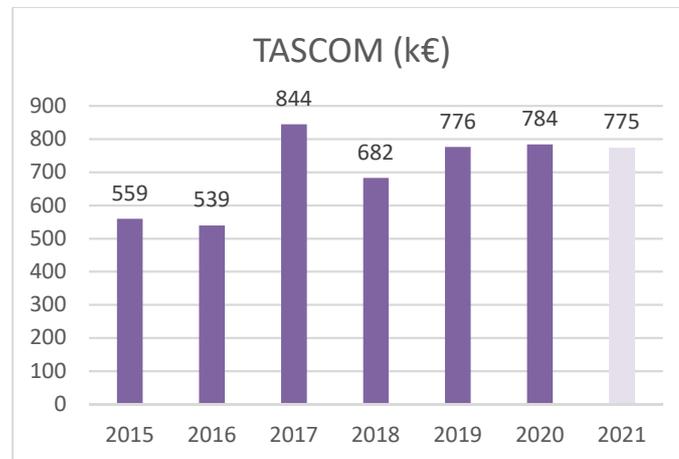
Les recettes de la Cotisation Financière des Entreprises avaient fortement monté en 2019 (+14%) et en 2020 (+4%). Elles seront affectées par la crise sanitaire et économique : défaillances d'entreprises, baisses et changement de seuils de chiffres d'affaires. L'effet sera sans doute le plus fort en 2022. Par précaution, et par manque d'éléments pour établir des prévisions, nous proposons de retenir une recette en 2021, de 16,8 millions d'euros.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2021 a décidé de réduire de moitié la valeur locative pour les entreprises industrielles, ce qui réduit donc, pour ces établissements, la CFE et la taxe foncière. Cette perte de recettes, significative pour notre communauté de communes, sera compensée par l'Etat en considérant la perte de base multipliée par le taux de 2020.

La CCPA possède un taux de CFE très bas en comparaison des autres EPCI : 19,33%. C'est le taux le plus bas du département de l'Ain, département qui figure parmi les plus faibles CFE au niveau national. La CCPA n'est pas libre de modifier ce taux comme elle l'entend puisqu'il existe une règle de liaison des taux avec ceux votés par les communes.



Les recettes de Tascom sont restées stables en 2020, mais le coefficient était passé de 1,05 à 1,10 en 2020.



En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA après péréquation seront certainement en baisse entre 2020 et 2021, compte tenu de la crise. Le DOB retient à ce stade une baisse de 3,9%, suivant le tableau ci-dessous (sommes indiquées en k€) :

		2018	2019	2020	prév. 2021	évol 2020-2021	commentaires
Taxe d'Habitation		6 505	6 739	6 907	6 940	0,5%	croissance démographique
Taxes foncières	TFB	0	0	0	0		taux à zéro
	TFnB	26	27	27	28	3,7%	
	TAFnB	75	75	89	89	0,0%	
Cotisation Foncière des Entreprises		14 425	16 566	17 272	16 800	-2,7%	par prudence
CVAE		7 684	8 055	9 113	8 400	-7,8%	prudence et volatilité de la CVAE
TASCOM		682	776	784	780	-0,5%	
IFER		6 076	6 097	6 175	6 200	0,4%	écrêtement "Fessenheim"
sous-total recettes fiscales		35 474	38 335	40 367	39 237	-2,8%	
DGF		2 681	3 065	3 064	3 060	-0,1%	
autres dotations et compensations		380	515	515	350	-32,0%	
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	0,0%	montant figé
FPIC		-558	-534	-712	-735	3,2%	par prudence - volatilité
sous-total dotations-péréquations		-6 425	-5 881	-6 060	-6 252	3,2%	
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		29 049	32 453	34 307	32 985	-3,9%	

Les ressources de la CCPA sont susceptibles de baisser en 2021 de 3,9%, soit environ 1,3 million d'euros.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

La comparaison entre les prévisions qui avaient été établies pour 2020 et la réalité du compte administratif conduit au tableau suivant :

k€	perspective 2020 établie dans le cadre du DOB 2020	Compte administratif 2020
Recettes réelles de fonctionnement	53 441	55 592
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise)	40 916	42 081
Remboursement de la dette	535	579
épargne de gestion	11 990	12 932
DSC	6 300	6 300
Fonds de concours anciens	420	436
Fonds de concours nouveaux	2 100	1 753
Fonds de concours spécialisés	900	330
Semcoda	72	72
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communs	82%	69%
Capacité de financement des investissements communautaires	2 198	4 041
Besoin de financement en investissement	10 000	9 344
Recours à l'emprunt	4 000	4 000
Résultat fin d'exercice	10 737	13 203

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement très nettement supérieures aux prévisions, notamment de CFE, et des dépenses de fonctionnement également supérieures aux prévisions de l'analyse financière du DOB 2020, en partie en lien avec la Covid
- une consommation des fonds de concours difficile à prévoir car dépendant des réalisations et demandes de fonds des communes.
- Un besoin de financement en investissement inférieur d'environ 650 k€ par rapport aux prévisions

Au final, l'excédent de fin d'exercice sera passé de 14,5 M€ fin 2019 à 13,2 M€ fin 2020, soit une baisse de 1,3 M€ au lieu de la baisse de 4 M€ envisagée.

Il est à noter que si la CCPA n'avait pas procédé à trois emprunts de 4 millions d'euros en 2018, 2019 et 2020, son fonds de roulement serait devenu extrêmement bas fin 2020.

Depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

Il était apparu en 2018 un « effet ciseau » nécessitant d'apporter des correctifs importants sur au moins trois exercices : les recettes de la communauté de communes avaient fortement diminué tandis que les versements financiers aux communes membres avaient augmenté, tout cela dans un contexte d'élargissement du périmètre.

Concrètement, les recettes annuelles de la communauté de communes avaient baissé d'environ 3 millions d'euros depuis 2015. Dans le même temps, les différents versements aux communes avaient augmenté. En 2018, les versements aux communes devaient ainsi se rapprocher de 90-100% de l'épargne de gestion de la communauté de communes. Ce qui signifiait que la communauté de communes ne pouvait pratiquement plus compter que sur ses réserves, excédents cumulés sur de nombreuses années, pour financer ses propres investissements.

Dans ce contexte, un certain nombre de grandes orientations ont été prises, destinées à encadrer l'évolution financière :

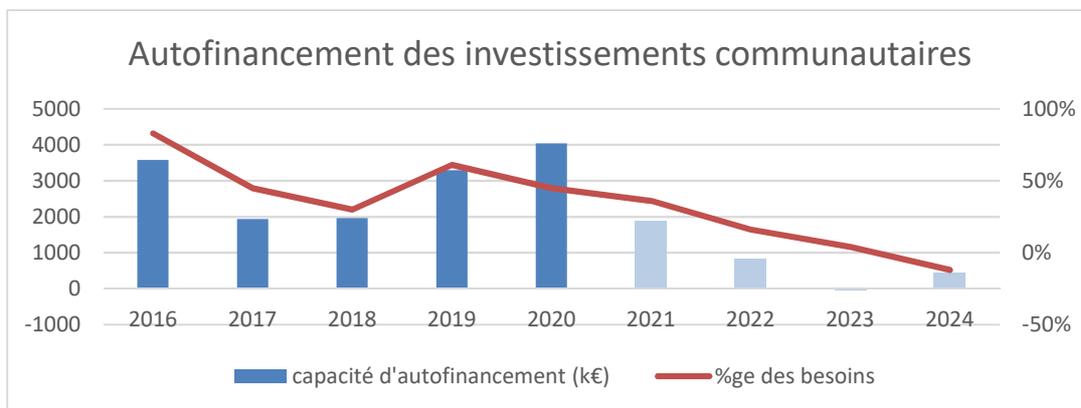
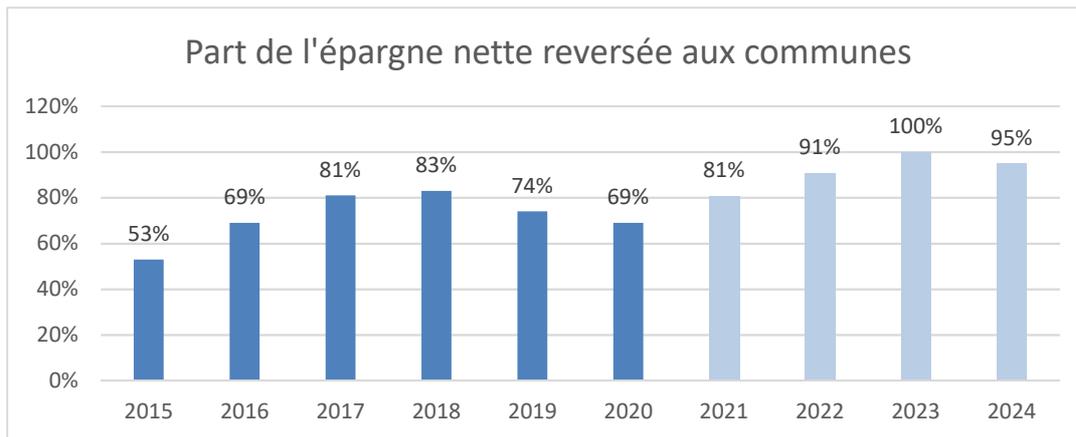
- le maintien à un haut niveau des DSC et fonds de concours, mais un principe de « gel » de ces enveloppes
- un coût net d'investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 9 millions d'euros par an
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros par an sur 2018-2019-2020
- un maintien des taux de fiscalité, en veillant toutefois à ce que la TiEOM finance la part « fonctionnement » de la gestion des déchets

A l'issue de ces trois années, une nouvelle prospective budgétaire est produite

La mise à jour de la prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte administratif 2020 conduit à la situation présentée **en annexe I**.

On constate les éléments suivants :

- une épargne de gestion en baisse en 2021 de 2,7 millions d'euros, compte tenu des effets de la crise. La communauté de communes, compte tenu de sa fiscalité presque exclusivement professionnelle, se retrouve touchée en première ligne par les difficultés des entreprises. La date de reprise économique est inconnue et non prise en compte à ce stade
- un niveau de versement de cette épargne aux communes stable en valeur, avec sans doute un creux au niveau des fonds de concours en 2021, mais compte tenu de la baisse de l'épargne nette, le taux de redistribution vers les communes en augmentation et tendant potentiellement vers 100%
- une capacité de financement des investissements communautaires tendanciellement en baisse, tendant vers zéro
- en l'absence d'emprunt, le résultat de fin d'exercice tendant vers zéro fin 2022.



GRANDES QUESTIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Dès lors, les grandes questions d'orientations budgétaires posées pour l'exercice 2021 seraient les suivantes :

1 – en matière de reversements financiers aux communes :

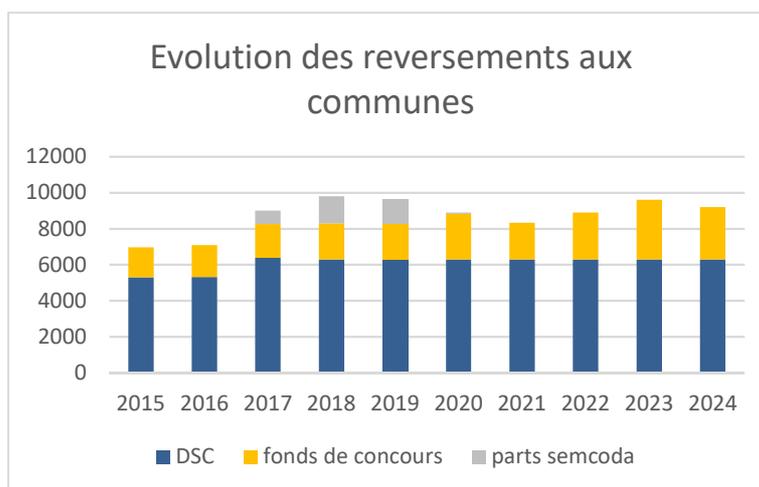
- Le maintien au niveau de 2020 pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (6,3 millions d'euros) mais des nouvelles règles et critères à établir (changement de la Loi)
- La création d'un nouveau train de fonds de concours généralistes 2021-2022-2023 avec le maintien de l'enveloppe à 2,250 millions d'euros par an

2 – en matière d'investissements communautaires

- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 8 millions d'euros en 2021 et pour les années suivantes
- faut-il avoir recours à l'emprunt en 2021 ? Ou acceptons-nous une baisse de l'excédent cumulé pour cette année particulière : contexte incertain, projet de territoire...

3 – en matière de fiscalité

- une augmentation du taux de CFE de quelques centièmes si les règles de taux le permettent ?
- une augmentation de 0,05 du coefficient TASCOT, qui passerait à 1,20 en 2022 ?
- une augmentation de la TIEOM et des tarifs associés ?
- Se poser la question de lever de la taxe foncière pour que la DSC redevienne un véritable reversement de fiscalité et n'ampute pas les capacités d'investissement de l'intercommunalité



DETAILS PAR THEMATIQUES

Dépenses de fonctionnement

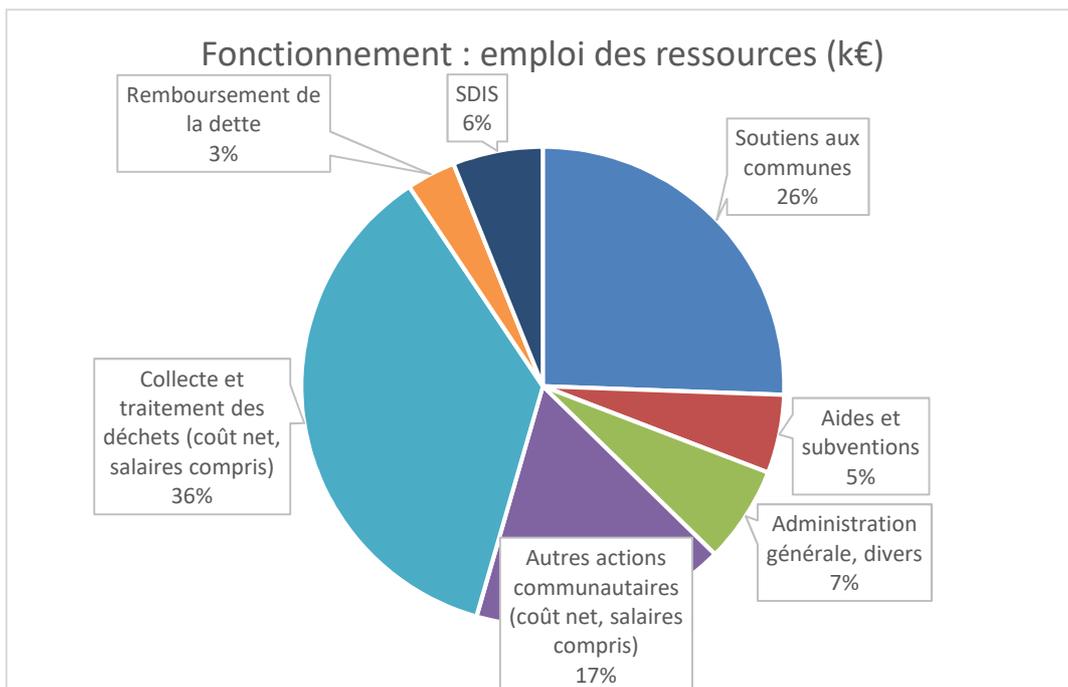
Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé **en annexe 2**.

Quelques évolutions notables sont les suivantes :

- le budget de fonctionnement des déchets reste source d'inquiétude puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est forte en matière de traitement des déchets (+ 217 k€ en un an, soit +7,6%) et de gestion des déchetteries (+ 296 k€, soit + 12,5%). Sans augmentation significative, les recettes de TieOM et de redevance spéciale ne devraient pas couvrir des dépenses de fonctionnement. Un déficit prévisionnel de 600 k€ demeure en 2021.
- La poursuite des expérimentations de mobilité lancées au niveau du PIPA et une expérimentation nouvelle en matière de transport à la demande.
- En prenant la compétence, la communauté de communes prend en charge à leur place l'inflation de la contribution au SDIS. Celle-ci est significative en 2021 suite à la réévaluation de la prime de feu. Elle a augmenté de 119 k€ depuis la prise de compétence par la CCPA en 2018, ce qui allège d'autant les finances des communes
- Le renforcement des actions en faveur de l'emploi et de la formation

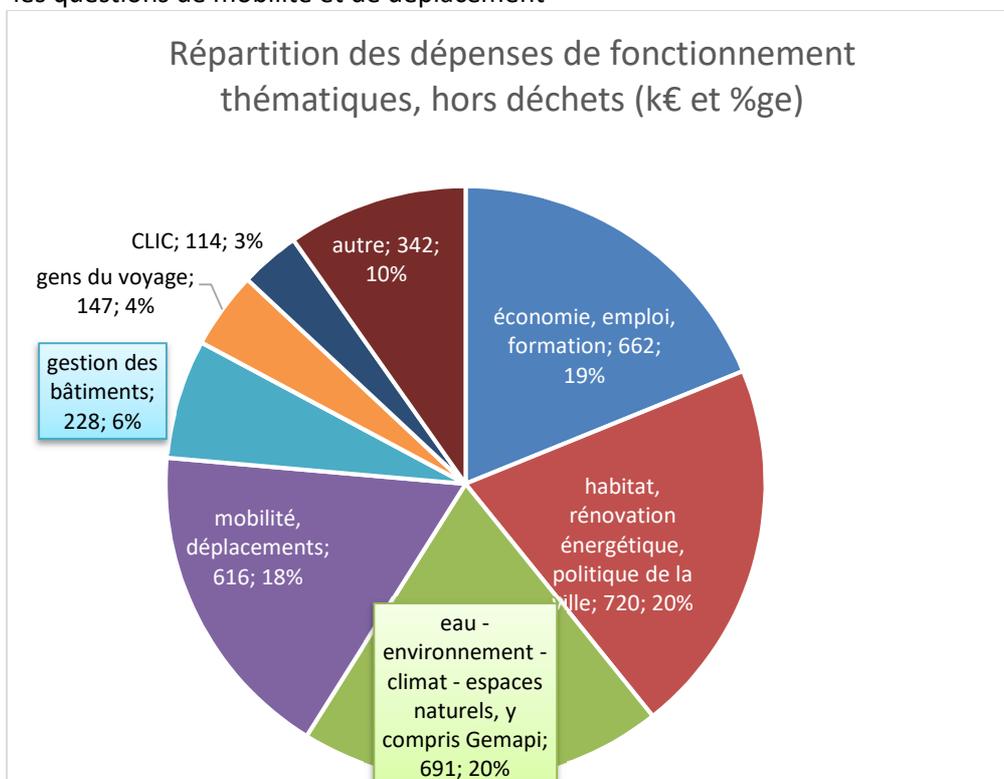
Globalement, 36% des ressources de fonctionnement (recettes fiscales attributions de compensation et péréquations déduites et dotations) sont dirigées vers la collecte et le traitement des déchets. 26% vont en soutien aux budgets des communes, principalement via la DSC. Les frais d'administration générale représentent environ 7% des ressources.

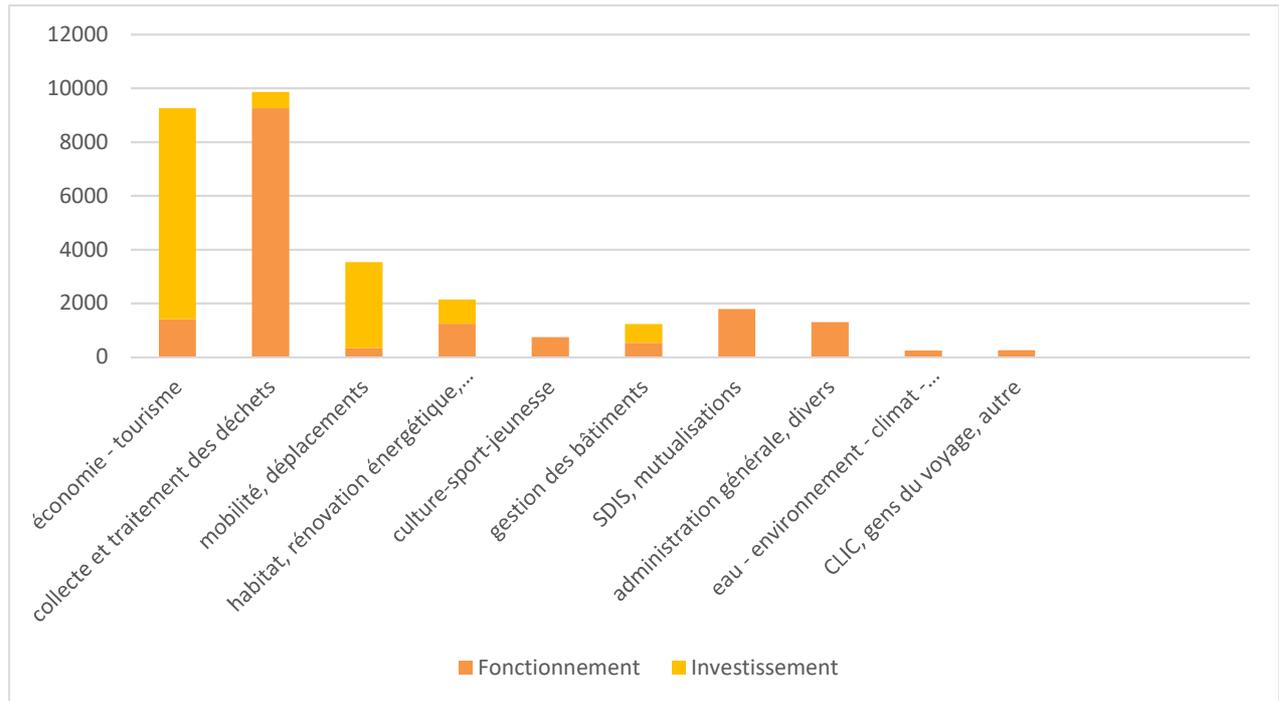
Environ 1,4 million d'euros sont versés en soutien à des structures locales, économiques, sportives ou culturelles.



Hors la gestion des déchets, les actions communautaires se concentrent, du point de vue du budget consacré, sur quatre grands domaines :

- l'habitat, la rénovation énergétique des logements
- l'environnement, le climat, les espaces naturels et la Gemapi
- l'économie, dont le tourisme, l'emploi-formation
- les questions de mobilité et de déplacement





Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (coûts nets)

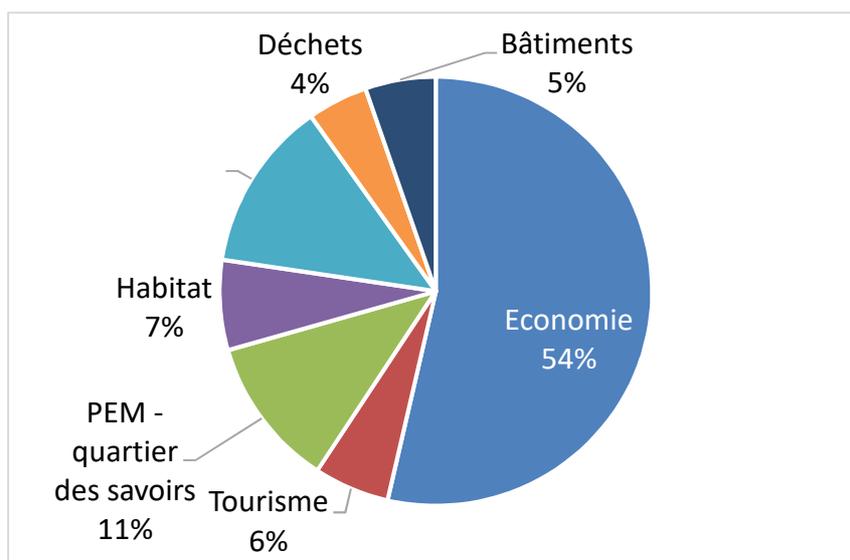
En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements autour de 8 millions d'euros par an, hors fonds de concours.

L'obligation d'emprunter, si elle n'est pas nécessaire en 2021, réapparaîtra rapidement lors des exercices suivants.

.../...

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total – coûts nets	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	8 M€ (dont 4,7 M€ en budgets annexes)	Acquisitions et réserves foncières + évictions	3 495 k€
		Etudes et travaux	1 804 k€
		Fibre optique	587 k€
		Signalétique – caméras sur les ZAE	80 k€
		Commercialisations ZAE	- 1 292 k€
		Quartier des Savoirs	1 815 k€
		Voie/piste d'essai Acmutep	975 k€
		Voie ferrée Ambérieu-Lagnieu	591 k€
		Tourisme - Pérouges	0,75 M€
Actions sur Pérouges et son OT	222 k€		
Tourisme - autres	282 k€		
Quartier de la Gare Ambérieu	1,5 M€	Parking en ouvrage	1 500 k€
Habitat	0,9 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	320 k€
		Subventions aux propriétaires	575 k€
Mobilité	1,7 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	1 635 k€
		Mobilités douces	91 k€
Déchets	0,6 M€	Véhicules, matériels et déchetteries	278 k€
		Bacs et PAV enterrés	295 k€
Bâtiments	0,7 M€	Château de Chazey	284 k€
		Gymnase de la Plaine de l'Ain (fin)	410 k€
		Autres	22 k€
Divers	0,15 M€		



Répartition des coûts nets d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants mi-janvier 2021 :

- Titulaires de la filière administrative : 4 agents de catégorie A (*dont* : DGS et DGAS) ; 1,8 agents de catégorie B ; 10,6 agents de catégorie C
- Titulaires de la filière technique : 3 agents de catégorie A (*dont* : DGST) ; 2 agents de catégorie B ; 43 agents de catégorie C
- Non titulaires sur emplois permanents : 8 agents de catégorie A ; 1 agent de catégorie B ; 2 agents de catégorie C

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2021 de **75,40** équivalents temps-plein.

Le projet de budget 2021 ne prévoira pas de nouveau recrutement. Un agent de catégorie A de la filière technique prend sa retraite en cours d'année, mais son remplacement a déjà été anticipé en 2020. Un poste vacant de catégorie C de la filière administrative sera occupé à partir de mai.

Le point d'indice reste gelé en 2021. Il n'aura progressé que de + 1,2% depuis 2010, période durant laquelle l'inflation aura été de + 12%. Le Complément Indemnitaire annuel, composant du RIFSEEP prenant en compte l'engagement et la manière de service de l'agent, a été créé par délibération du 12 décembre 2019 pour un montant maximal de 165 € par an et par agent.

Une participation de l'employeur de 20 € par mois est attribuée depuis le 1^{er} septembre 2019 aux agents qui disposent d'une garantie prévoyance labellisée.

Depuis janvier 2020, les agents peuvent également acquérir des titres restaurants, d'une valeur faciale de 6 euros par jour, dans la limite de 176 titres par an et pris en charge à 50% par l'employeur.

Un dispositif de signalement des faits de violences et de harcèlement a été voté en décembre 2020.

Enfin, conformément à la loi de Transformation de la Fonction Publique, un arrêté du président du 14 décembre 2020 a spécifié à compter du 1^{er} janvier 2021 les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité, définissant notamment les conditions d'avancement et de promotion des agents.

Globalement il est envisagé que le chapitre 012 soit réévalué au BP 2021 de +2,7% par rapport au résultat du CA 2020.

Gestion de la dette

Depuis le changement de périmètre, l'élargissement de compétences et les choix budgétaires pris de 2018 à 2020, la CCPA gère, au 31 décembre 2020, **10** emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Le budget principal compte 5 emprunts répartis de la façon suivante :

- 2 emprunts souscrits par les Communautés de communes dissoutes au 31 décembre 2016 pour la réalisation de déchèteries communautaires,
- 1 emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2018 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2019 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 troisième emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2020 pour le financement d'une partie des investissements.

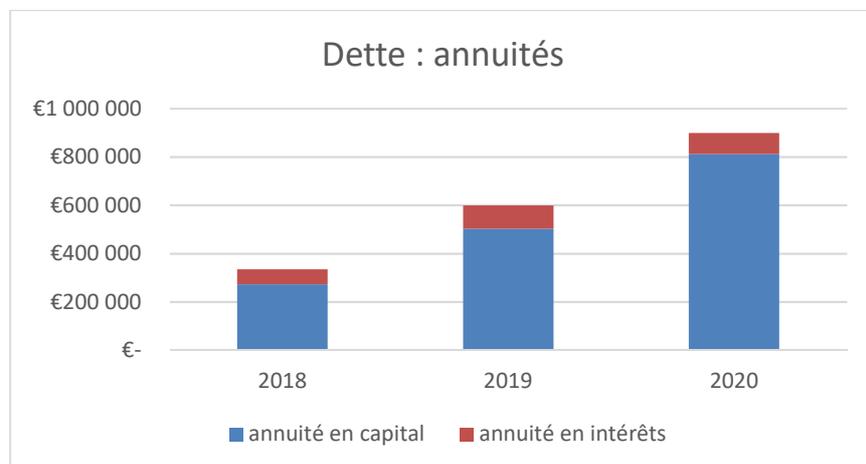
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 11 436 690 ,92 €. Les annuités de l'exercice 2021 s'élèveront à 913 910,98 €, dont 841 791,87 € en remboursement de capital.

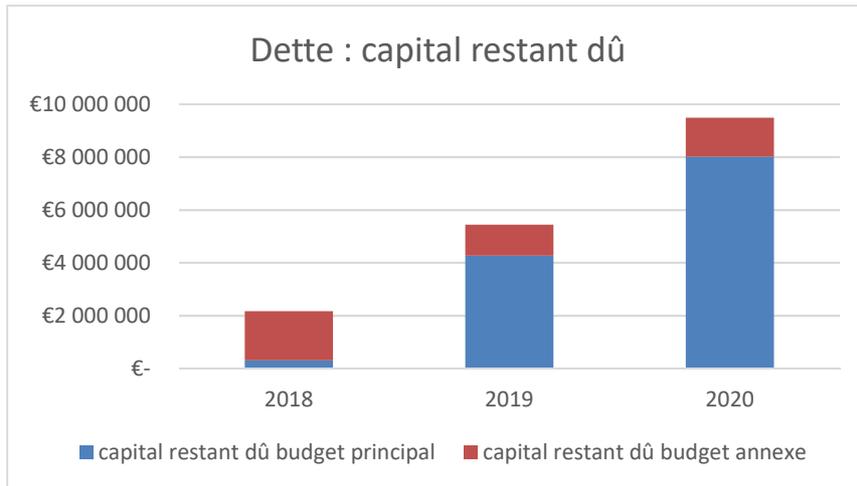
Le budget annexe Immobilier Locatif Economique compte 5 emprunts répartis de la façon suivante :

- Les élus ont compacté 2 anciens emprunts en un seul pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier pour la Société BCM. Les emprunts avaient été souscrits par l'ancienne Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine,
- 3 emprunts contractés par la commune de Château-Gaillard pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier pour la Société TNT,
- 1 contracté par la commune de Lagnieu pour la construction d'un atelier-relais pour la Société Lagnimmo.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 3 203 240,10 €. Les annuités de l'exercice 2021 s'élèveront à 323 905 €, dont 307 286,28 € en remboursement de capital.

Le recours à l'emprunt est l'une des questions portées au débat d'orientations 2021. Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des intérêts et du capital restant dans l'hypothèse d'une absence d'emprunt nouveau en 2021.





Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2021 sont en continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Service externalisé de conseil juridique accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie
- l'« intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires qui en font la demande un accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires
- instruction des demandes d'autorisation droit du sol pour les communes compétentes qui ont délégué cet exercice à la CCPA
- paiement des contributions au SDIS en lieu et place des communes.

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2021.

Un stagiaire de l'INET est accueilli en février pour faire un état des lieux et dresser des perspectives en matière de mutualisations.

ANNEXE 1

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	51 125	52 957	55 592	54 058	54 439	55 128	56 031
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	39 312	39 742	42 081	43 000	43 860	44 737	45 632
épargne brute (hors DSC)	11 813	13 215	13 511	11 058	10 579	10 391	10 399
rembt dette (capital)	41	309	579	842	845	837	654
épargne de gestion (épargne nette - hors DSC)	11 772	12 906	12 932	10 216	9 734	9 554	9 745
DSC	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300
FdC antérieurs à 2018	1 887	958	436	22	-	-	-
FdC 2018 - 2019 - 2020 (6 750 k€)	102	690	1 753	1 000	1 000	1 200	900
Fdc 2021 - 2022 - 2023	-	-	-	500	1 000	1 500	1 500
Fdc thématiques	-	326	330	260	400	400	400
Semcoda	1 520	1 340	72	-	-	-	-
Total reversements aux communes	9 809	9 614	8 891	8 082	8 700	9 400	9 100
Epargne de gestion reversé aux communes	83%	74%	69%	79%	89%	98%	93%
Capacité de financement des investissements (épargne de gestion - reversements aux communes)	1 963	3 292	4 041	2 134	1 034	154	645
Besoin de financement en investissement (dépenses d'équipements - recettes d'investissement)	6 554	5 432	9 344	8 000	8 000	8 000	8 000
%ge des besoins	30%	61%	43%	27%	13%	2%	8%
Emprunt	4 000	4 000	4 000				-
Résultat fin d'exercice cumulé	12 646	14 506	13 203	7 337	371	- 7 475	- 14 831
Encours de dette	4 267	8 015	11 437	10 595	9 750	8 902	8 065
<i>Capacité de désendettement (en année)</i>	<i>0,77</i>	<i>1,16</i>	<i>1,59</i>	<i>2,23</i>	<i>2,28</i>	<i>2,18</i>	<i>1,97</i>
<i>Taux d'endettement</i>	<i>8,35%</i>	<i>15,13%</i>	<i>20,57%</i>	<i>19,60%</i>	<i>17,91%</i>	<i>16,15%</i>	<i>14,39%</i>

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		12 604 418	70 327 646	3 037 764	60 580 099	8 938 040	71 762 235	3 850 069	62 345 050
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		1 111 195	31 926 835	0	42 530 585	496 899	31 297 836	0	42 668 086
Fiscalité générale et dotations		0	15 000	0	42 499 500	0	15 000	0	42 647 000
Taxe d'Habitation	Compensation TH 2021 = TH 2020 (plus de taux - produit 2019 = 6 739 593 € - produit 2020 = 6 906 839 €)				6 870 000				6 940 000
Taxe Foncière	Taux TFNB 2020 maintenu à 2,06 % (produit 2019 = 26 469 € - produit 2020 = 27 522 €)				27 000				28 000
	Taux TFB 2020 : 0,00 % (produit 2020 = 0 €)				0				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFNb (produit 2019 = 75 200 € - produit 2020 = 89 485 €)				76 000				89 000
Cotisation Foncière des Entreprises	Taux CFE 2021 augmentation taux 19,33 % (19,30 % en 2019) - produit 2019 = 16 566 197 € - produit 2020 = 17 272 355 €)				16 500 000				16 800 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE (produit 2019 = 8 055 523 € - produit 2020 = 9 113 483 €)				8 764 000				8 400 000
Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES	TASCOM (produit 2019 = 775 764 € - produit 2020 = 783 978 €)				775 000				780 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER (produit 2019 = 6 097 222 € - produit 2020 = 6 174 778 €)				6 000 000				6 200 000
Dotation Globale de Fonctionnement	DGF:				2 972 500				3 060 000
	<i>Dotation d'intercommunalité (446 270 € en 2019 et 493 172 € en 2020)</i>				406 500				540 000
	<i>Dotation de compensation (2 619 045 € en 2019 et 2 571 161 € en 2020)</i>				2 566 000				2 520 000
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP - CFE - TH - TFNB : 394 256 €				515 000				350 000
Missions revalorisation des bases fiscales	Report : Lagnieu (7,5 K€), Ambérieu-en-Bugey (7,5 K€)		15 000				15 000		
Prélèvements financiers de l'Etat		0	9 527 318	0	25 000	0	9 677 318	0	15 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2021 = FNGIR 2020		8 927 318				8 927 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Réel 2019 = 534 845 € - Réel 2020 = 712 099 €		600 000		25 000		750 000		15 000
Redistribution financière aux communes		1 111 195	22 384 517	0	6 085	496 899	21 605 518	0	6 086
Attribution de Compensation	AC 2020 = 13 470 432 € - Changement pour 2021 : Maison France Services Ambérieu et OT à St Rambert en Bugey		13 476 517		6 085		13 476 518		6 086
Dotation de Solidarité Communautaire			6 300 000				6 300 000		
Fonds de Concours Généralistes	5 ^{ème} phase (2020 - 2021 - 2022)						500 000		
	4 ^{ème} phase (2018-2019-2020) - déjà payé 2 590 k€ sur 6 750 k€	326 499	2 000 000			373 228	1 000 000		
	3 ^{ème} phase (2015-2016-2017) - reste 1 dossier	413 789				21 653			
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes : Conand		3 900			3 900			
	FdC petit patrimoine		100 000				30 000		
	FdC pistes cyclables en agglomération	367 007	150 000			98 118	150 000		
	FdC Démolitions		300 000				100 000		
Schéma de mutualisation	Service SVP		57 000				47 000		
	Intranet des mairies - maintenance		1 000				2 000		
SDIS 01		0	1 516 462	0	0	0	1 543 803	0	0
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire et allocation vétéran (env. 1 500 K€ - env. 2020 1 515 k€)		1 516 462				1 543 803		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		888 078	22 536 017	0	10 968 509	1 002 012	21 177 463	0	12 940 871
Mobilité, déplacements, stationnement		0	583 800	0	282 232	0	580 900	0	317 732
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Villebois)		60 000				50 000		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien								
	Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien		20 000				20 000		
	Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien								
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien								
	Piste Loyettes / Saint Vulbas : frais d'entretien								
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité		4 000				6 000		
	Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance		20 000				13 500		
	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais		21 000				20 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey DDT (campus numérique) : frais entretien		5 000				5 000		
	Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		42 400				42 400		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Transport à la demande - transport solidaire (100 k€) subv. AMI French Mobility 50 k€						100 000		50 000
	PIM : communication / animation sur les 3 hubs (Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, PIPA)		104 700				79 000		
	Covoiturage rémunéré + hub : campagne de comm., rémunération des conducteurs et de l'application, fct de l'appli + subv. PENDAURA		144 700		232 732		120 000		232 732
	Covoiturage rémunéré + hub : Inddigo - évaluation du dispositif		47 000				30 000		
	Semaine de la mobilité						10 000		
	Accompagnement aux déplacements sur les ZAE						10 000		
	Services civiques (mobilité et déchets)						5 000		
	Vélo et territoire : animation politique vélo (40 k€) et sous traitance du service (30 k€) + Green On + subv AMI		115 000		49 500		70 000		35 000

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
Développement et aménagement économique et emploi		0	966 050	0	305 000	0	955 000	0	308 000
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts (33 ZAE)		138 000				136 000		
	Etudes juridiques, financières		20 000				20 000		
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		126 000				126 000		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Communication (conception flyers-panneaux-carte), événements		30 000				30 000		
	Amblamex : subv annuelle (45 k€) + reliquat 2020 (65 k€) + animations		122 000				139 000		
	Soutien agri et viti : ain de ferme en ferme (400 €), st ramequin (400 €), aide viti, chambre agri...		33 000				35 000		
	Aides à l'innovation		125 000				130 000		
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Aide aux commerçants / artisans (nouveau)		120 000				60 000		
	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) - 1 € par hab		76 050				78 000		
	ADIE (17 k€), réseau entreprendre (3 k€), la Batisse (15 k€)		31 000				35 000		
Emploi, formation	Soutien partenaires (CPME, Aimpulse, club pipa-campus ...)		20 000				20 000		
	Plateforme territoriale Emploi-formation		20 000				20 000		
	Insertion par l'activité économique en intérim avec le CIDFF 01		2 000				2 000		
	Promotion des métiers en réalité virtuelle		10 000				10 000		
	Boussole de l'emploi - prestataire		15 000				20 000		
	Projet "Post-ParcourSup" avec la Mission Locale jeunes Plaine de l'Ain - prestataire		30 000				30 000		
	Location salles de formation (Ambérieu en Bugey- Gaia + Lycée Saint-Sorlin)				5 000				8 000
	Subventions à 2 projets en faveur de l'emploi - container de l'emploi (7 k€) diane (4 k€)							11 000	
Coworking - FabLab	DSP - redevance annuelle 25 k€ - accompagnement dans la poursuite (5k€)		25 000				30 000		
Zone d'activités économiques	Reprise de la provision de garantie parfaite achèvement sur le budget principal CCPA				300 000				300 000
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI) - montant HT		0	2 668 000	0	415 000	0	263 000	0	1 546 000
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus - loyer non perçus pendant le COVID (32 k€)				400 000				240 000
	Échéance contrat de vente bâtiment ZAE du Moulin à papier								102 000
	Cession atelier relais ZAE en Beauvoir								1 150 000
	Intérêts et remboursement du capital des emprunts		2 560 000				191 000		
	Taxes foncières et remboursement par les entreprises		88 000		15 000		52 000		45 000
	PVC : loyer								9 000
	BLI entretien intérieur et extérieur		20 000				20 000		
Stratégie territoriale / politique contractuelle		0	459 450	0	149 000	0	527 500	0	205 818
Stratégie de développement	Projet de territoire						66 000		
	Adhésion agence urbanisme + Etudes								
	Conseil de développement : frais de fonctionnement (1 k€) et animation (5 k€)						6 000		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Etude urbaine ANRU + subv. Banque des territoires et ANRU		200 000				52 600		30 000
	Politique de la ville : Appel à projets (35 k€) + convention d'animation						47 000		
Maison France Services	Agora : Loyers payés (70 k€) + charges et frais (29 k€) + gestion locative (1,5 k€), participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (40 k€) + rmbst Ambérieu en Bugey (24 K€)		115 200		74 000		100 500		64 418
	Agora : Animation et fonctionnement : RH (67 k€) + achat, frais divers (2,7 k€)						70 000		
	Albarine : Animation / coordination et fonctionnement du service (convention)		52 000		30 000		93 000		30 000
Programmes européens LEADER et PAEC	Secteur Bugey		5 000				5 000		
	Secteur Dombes		6 000				6 000		
Contrat de ruralité : crédits spécifiques			25 000						
Convention DRAC - Projet culturel "Arts caméléons" + Subv Etat, RRA, CD01			56 250		45 000				
Provision Syndicat Mixte Pays du Bugey							32 000		32 000
Provision subvention ACMUTEP							49 400		49 400
Aménagement, habitat, urbanisme		888 078	1 595 250	0	174 000	1 002 012	1 657 991	0	176 000
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA		78 000				81 000		
	Loyer (4 k€) + frais de téléphone				4 000				6 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement hors salaires dont abonnement documentation (2 400 €)		6 800				6 800		
	Prestations de conseil et appui juridique (2 conventions = 18 k€ et 12 k€)						30 000		
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Adhésions au FSL (25 k€) et à l'ADIL (8 k€)		32 000				33 000		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique		132 000				71 000		
	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique				10 000				10 000
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€)		265 000		160 000		265 000		160 000
	Etude OPAH Renouvellement Urbain + Sub ANAH pour OPAH		136 000				136 000		
	Etude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'Habitat		33 000				1 000		
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Adhésion au SIAO pour le suivi des publics prioritaires		8 000				8 000		
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	437 000	280 000			642 000	320 000		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH) + aide RU primo-accédants	451 078	500 000			360 012	500 000		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergétique		75 000				75 000		
	Soutien au service logements de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)		20 000				20 000		
EPF de l'Ain	36 B avenue Sarrail : Annuité (25 k€) + frais de portage (3 k€)		29 450				28 541		
	Rue Paul pain levé : Annuité (78 k€) + frais de portage (4 k€)						82 650		
Collecte et traitement des déchets (hors masse salariale)		0	7 957 400	0	8 755 034	0	8 618 992	0	9 346 800
Fiscalité et redevances (TIEOM)	Produit TIEOM 2019 = 7 390 060 € Produit 2020 = 7 973 234 €				7 276 234				7 900 000
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				380 000				360 000

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TiEOM (Sulo) + PAV enterrés		280 000				245 000		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		110 000				150 000		
	Transport des emballages (Paprec) : transfert 114 k€ et tri 816 k€		880 000				930 000		
	Intervention des brigades natures		13 100				10 000		
	Collecte ex-CCRCP Briord'ures (OM - 156 k€) et sélective (44,5 k€)		183 000				200 500		
	Reversement éco-organismes + filières du tri (Citeo, Ocad3e, Eco Folio, Arcelor, Revipac, Ecomobilier, Verre, Affimet, Valorplast, Paprec)				860 000				860 000
	Collecte des PAV enterrés (VEOLIA)		100 000				188 000		
	Lavage des colonnes		17 600				18 000		
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		101 000				73 500		
	Permis PL, FCO, CACES		6 000				10 020		
	Vêtements de travail et blanchisserie		11 000				12 900		
	Location enlèvement bennes		7 000				7 000		
	Communication sur le tri		50 000				25 000		
	Collecte et transport du verre (Guérin + SME)		170 000				180 200		
Coût annuel interim CTOM		69 000				50 000			
Véhicules	Carburants		188 000				200 000		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces		165 000				245 600		
Traitement des déchets	Cotisation Organom (715 k€ en 2018 - 800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020) – 11,80 € / hab		881 000				963 000		
	Traitement des OM (Organom) + amiante		1 800 000				1 912 100		
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie				35 000				35 000
	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		160 000				145 000		
Déchèteries communautaires	Entretien de l'ancienne déchèterie		20 000				8 000		
	Accès professionnels en déchèterie				85 000				147 000
	Participation CC Bugey-Sud à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				36 000				42 000
	Gestion des déchèteries (Marcelpoil, Trialp, Quinson et Briord'ures)		2 350 000				2 664 800		
	Vidéosurveillance des déchèteries		62 000				64 000		
	Contrôle des accès en déchèteries		80 000				88 000		
	Entretien des déchèteries		8 000				29 400		
	Emprunts – remboursement du capital (en investissement)		144 000				145 141		
Balayage des rues	Emprunts – intérêts		24 700				21 931		
	Tarifification de la balayeuse				80 000				
	Frais de fonctionnement de la balayeuse		25 000				8 400		
	Réparation		10 000				0		
Valorisation de matières et réemploi	Transport des déchets de balayage (Marcelpoil)		31 000				13 000		
	Participation acquisition des composteurs		5 000				7 000		
Recyclerie	Enlèvement des épaves		6 000				3 500		
	Redevance panneau publicitaire				2 800				2 800
Environnement et développement durable		0	628 500	0	463 282	0	872 800	0	628 860
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Subventions GDS Ain Frelon asiatique + lutte contre l'ambrosie		6 000				6 000		
	Adhésion ATMO AURA (13,5 k€) et énergie environnement (4 k€)		17 500				17 500		
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Taxe GEMAPI - (recette réelle 2020 = 463 425 €)				463 282				475 000
	Cotisation au syndicat mixte SR3A		480 000				480 000		
Plan Climat	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 000				1 000		
	Etude recherche Plainenergie		18 000				20 000		
	Etudes expertise ressources énergétiques et mécanisation						40 000		
	Animation, sensibilisation et communication		35 000				10 000		
	Ateliers énergie dans les écoles		29 000				10 000		
	Box climat eau énergie animations, sensibilisation et communication		17 000				20 000		
	Communication PCAET (5k€) + accompagnement (1,5 k€)		5 000				6 500		
	Eclairage public : communication pour les communes		20 000				20 000		
	Marathon de la biodiversité + subv. Agence de l'Eau						219 800		153 860
	Evénements éco-responsable - accompagnement des associations						7 000		
Accueil des gens du voyage	Broyeur végétaux						10 000		
	Récupérateurs eau de pluie						5 000		
Accueil des gens du voyage		0	165 035	0	165 500	0	157 000	0	175 500
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarifification 2020 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				46 000				54 000
	Recettes CAF : 130 k€ en 2018 + 116 k€ en 2019 + envi. 119 k€ en 2020				116 000				116 000
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, curage...)		85 000				90 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarifification terrain GP				3 500				5 500
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey + indemnité Commune de Bettant		45 035				46 000		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel d'entretien...)		35 000				21 000		
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		0	689 774	0	80 661	0	626 473	0	76 161
Aides dans le domaine du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national	Accueil du tour cycliste (Tour de l'Ain)		160 000				108 850		
	Subventions aux manifestations sportives								
	Remboursement transport piscine pour les scolaires (41 k€ en 2020)		74 000				60 000		
	Le marathon de la Plaine de l'Ain		15 000		4 500		9 000		

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
	Soirée des champions		8 000				8 000		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		40 000				54 000		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labélisées		20 000				20 000		
	Subvention au transport écoles de sport		13 000				1 950		
	Participation annuelle à la Mission Locale (1,2 €/hab)		78 000				93 200		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Centre de planification : Loyer (9 k€), charges (2 k€), électricité (500 €)		10 000				11 500		
	Subventions jeunesse dont hébergement		82 000				21 973		
	Subventions solidarité/insertion		12 000				51 500		
	Aide au BAFA (2 k€) + provision qualif championnat de France (2,5 k€)		4 500				4 500		
	Subvention Projet accompagnement alimentation/nutrition - Centre social le Lavoisier						3 000		
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Fonctionnement lié à la poursuite des actions engagées autour de trois axes : service au public, réseau gérontologique, communication et promotion.		37 450				44 000		
	Salaires (3 postes)		135 824				135 000		
	Subvention Département				76 161				76 161
Communication, événementiels, culture		0	387 000	0	0	0	385 400	0	0
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	AAP : Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engrangeons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + écoles de musique		220 000				220 000		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Plaine Info : conception, impression, distribution (2 éditions)		106 000				50 000		
	Conceptions graphiques (8 K€) – impressions diverses (8 K€)		16 000				16 000		
	Plan de marketing territorial et communication		25 000				25 000		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		6 000				20 000		
	Objets, supports de communication (sacs, stylos, clés USB, éco gobelets), encarts publicitaires		8 000				5 000		
	Divers		6 000				6 000		
Patrimoine	Projet parc et château		0				38 400		
	Journées du patrimoine						5 000		
Tourisme		0	680 850	0	123 800	0	587 050	0	114 000
Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC (dont 22 000 € agents mis à disposition à l'EPIC)		396 000				396 000		
	Remboursements de l'EPIC				21 000				25 000
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		6 000				6 000		
	Collecte et versement à l'EPIC		100 000		100 000		70 000		70 000
Sites touristiques	Données observatoires départemental et régional		3 000				3 000		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance Magnus		1 800				2 000		
	Participation collectif Viarhona Lyon-Genève 2021/2022						5 000		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée		15 000				15 000		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarine	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions + subv du Département		20 000				20 000		10 000
Communication - Evènementiel - Associations	Cotisations : Participation au label Vignobles et Découvertes / Comité de randonnée		5 050				5 050		
	Subv. Comité du Vieux Pérouges, Conservatoire d'Espaces Naturels, CCR Ambronay, Asso des Amis du Château de St Germain		132 000				45 000		
	Impression de la carte randonnée		2 000		2 800		2 000		
	Films en VR et lunettes + subv Région (CAR)						18 000		9 000
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		0	42 500	0	21 000	0	50 000	0	10 000
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé du gymnase et fourniture		42 500				50 000		
	Participation de la Commune d'Ambérieu-en-Bugey				21 000				10 000
Ressources humaines, Elus communautaires		0	3 764 246	0	34 000	0	3 867 055	0	36 000
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Administration générale - Ressources (13,2 ETP)						715 000		
	Service attractivité et promotion du territoire (4,5 ETP + 0,5 ETP MAD)						269 000		
	Emploi/formation						1 726 000		
	Service collecte et traitement des déchets (32 ETP + CDD + renfort)		3 243 246				161 000		
	Service aménagement (2,5 ETP + 0,3 MAD PCAET/mobilité)				19 000		159 000		21 000
	Service technique (4 ETP)						154 000		
	Service GDV (3,5 ETP + CDD)						236 000		
	Service ADS (4 ETP + renfort)						30 000		
	Subventions : amicale du personnel		30 000				30 000		
	Formation des agents		15 000				10 000		
	Frais de déplacement		24 000				10 000		
	Assurance CNP prévoyance (taux 4,22 %)		55 000				60 000		
	Divers : visites médicales (8 K€)		8 000				8 000		
	Recettes RH transversales				15 000		4 000		15 000
	Eurécia								
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 11 Vice-présidents + 11 membres du Bureau)		345 000				246 755		
	Formation des élus		5 000				36 000		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF 8,3 k€, AMF 3,8k€, AMORCE 1 k€, ARCICEN 1,2 k€, AFIGESE 300 €, ALEC 01 8 k€, CAUE 7,8 k€, Agence départementale de l'Ain 10,9 k€, Cap rural 1 k€)		39 000				42 300		
Frais de gestion courante		0	431 700	0	0	0	484 500	0	0
	Gaia: autres frais (charges de copro 6 k€ + fonctionnement 40k€ + esp verts 1,9 k€)		13 000				52 000		
	Gaia : Salle de formation								

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gaia : LAB								
	Gaia : ADS								
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : frais électricité, d'eau et de gaz		22 100				25 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : entretien, nettoyage, espace verts + maintenance		30 000				55 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : réparation + cloisonnement chaufferie (3 k€)		20 000				23 000		
	Location algeco parc château		10 000				4 100		
	Marché de téléphonie portable + téléphonie fixe		47 300				50 000		
	Centre de gestion : mission d'archivage		3 000				21 000		
	Réceptions (8 k€) - participation à des événements (2 k€)		19 000				10 000		
	Festival d'Ambronay : Places + cocktail		5 000				5 000		
	Printemps de Pérouges : Places + cocktail (soirée VIP Pool club)		30 000				8 400		
	Assistances juridiques (KPMG : 12 k€ - Avocats : 15 k€ - Aides juridiques : 30 k€)		55 000				57 000		
	Annonces et insertion		30 000				20 000		
	Taxes foncières		25 000				26 000		
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Fournitures administratives (10 K€), documentation (5 K€)		15 000				15 000		
	Hébergement site internet		1 000				1 000		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs (marché renouvelé en juillet)		45 000				55 000		
	Affranchissements - hausse des tarifs		31 000				20 000		
Véhicules	Assurances		26 000				35 000		
	Carburant + pneus		4 300				2 000		
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		10 605 145	15 864 794	3 037 764	7 081 005	7 439 129	19 286 936	3 850 069	6 736 093
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0	5 276 336	0	876 773	0	6 216 336	0	1 526 178
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (ZAE)	ZAE la Bassette (Meximieux)								
	Travaux		11 500				11 500		
	Commercialisation								81 655
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)								
	Travaux divers		15 000				32 000		
	Commercialisation								45 900
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 1								
	Travaux + voirie (300 k€)		159 000				340 000		
	Fibre (en attente de finalisation du chiffrage)		400 000				400 000		
	Commercialisation				258 440				376 000
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 2								
	Acquisitions foncières		1 000 000				1 000 000		
	Etudes		80 000				80 000		
	ZAE la Vie du Bois (Ambérieu-en-Bugey)								
	Etudes en cours (EIE + foncier) + MOE		250 000				250 000		
	Acquisitions foncières (dont reliquat = 960 K€)		1 404 000				1 400 000		
	Evictions agricoles		95 169				95 169		
	ZAE du Bachas (Lagnieu)								
	Travaux		30 000				15 000		
	Commercialisation					380 000			290 290
	Fibre optique ZAE de Blossieu et du Bachas : Participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		341 667			154 333		341 667	154 333
	ZAE des Piques (Ambronay)								
	Travaux (entrée à finir + travaux complémentaire)		20 000				30 000		
	Commercialisation					84 000			113 000
	ZAE en Point Boeuf (Ambérieu en Bugey)								
	Etudes		40 000				30 000		
	Travaux		900 000				720 000		
	ZAE des Granges (Montagnieu)								
	ZAE du Moulin à Papier (Saint-Rambert en Bugey)								
	Acquisition foncière						250 000		
	Commercialisation								250 000
	ZAE la Masse (Villieu-Loyes Mollon)								
	Etudes MOE et topo		10 000				8 500		
Travaux voirie		150 000				120 000			
ZAE les Granges (Leyment)									
Etudes MOE et topo		10 000				7 500			
Travaux voirie		150 000				150 000			
ZAE du Poutier (Serrières de Briord)									
Etudes		10 000				10 000			
Acquisitions foncières		40 000				50 000			
ZAE en Pragnat Nord (Ambérieu en Bugey / Douvres)									
Acquisitions foncières		110 000				450 000			
Commercialisation								135 000	
Autres ZAE									
Signalétique des les ZAE (panneaux com. 15 k€ + panneaux identité 15 k€) + autres		50 000				40 000			
Autres acquisition foncières dans les ZAE						250 000			
Entretien réparations						15 000			

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
	Caméras de surveillance (étude 20 k€ + installation 100 k€) + subv. Région					120 000		80 000	
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI / montant HT)		0	721 000	0	262 500	363 353	80 000	251 572	15 992
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	PVC : MOE + travaux + aménagement des abords + subv Région et Département (RAR)		721 000		253 000	363 353	80 000	251 572	
	Centrale solaire : Acquisition terrain et indemnité d'immobilisation + Loyer + reliquat 2020				9 500				15 992
Aménagement économique structurant		765 254	1 514 025	1 293 145	232 500	542 496	3 940 200	163 198	355 000
Acmutep	Requalification des friches industrielles (RAR) et démolition			1 212 145					
	AMO et travaux de viabilisation (RAR)	88 380	900 000		150 000	212 360			
	Voirie expérimentale : études (130 k€) et travaux (1 170 k€) + subv.						1 300 000		325 000
Quartier des Savoirs Ambérieu en Bugey	Batiment DDT : Etudes (25 k€) et démolition (250 k€) + subv. Région (RAR)		275 000		82 500	2 906	275 000	82 198	
	Acquisitions foncières	322 000					1 500 000		
	Parc de stationnement DDT : subv. RRA (RAR)	27 644		81 000				81 000	
	Etudes pré-op ZAC Quartier des Savoirs + subv. Banque des territoires		45 000				70 000		30 000
Constitution de réserves foncières	Agriculture : Acquisitions pour échange						100 000		
	Réserve foncière - étude SAFER (4,8 k€) et acquisition (100 k€)			4 800			104 500		
Réhabilitation de la voie ferrée fret entre Ambérieu en Bugey et Lagnieu			150 000				590 700		
Mesure exceptionnelle compensatoire /TREDI (RAR) + achat terrains en délaissement		327 230	5 000			327 230			
Développement touristique		790 817	1 115 000	76 803	305 500	776 750	1 153 200	36 803	411 255
Promotion du tourisme	Office de tourisme Pérouges: études (RAR) + démo hangar (90 k€)	90 000	125 000			20 088	90 000		
	Office de tourisme Pérouges: Achat paiement différé parcelle Besson						7 200		
	Office de tourisme Pérouges: Appel à projets 2018 20 k€ (RAR) et 2019 15 k€ (RAR)					35 000			
	Etudes (Verticales : AVP et dossiers réglementaires sur Charabotte : 44 k€, programmiste sur Chaley : 15 k€, étude juridique, foncière et technique sur les tunnels : 45 k€, relevés topographiques pour Torcieu : 5k€) + subv Département 22,5 k€ et Com. Massif 18 k€ (20% de 90 k€)	2 916	165 000	40 000	30 500	5 940	109 000		40 500
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (parc de stationnement, sentier découverte, espace loisirs) + subv Région CAR 90 k€, Département 90 k€ et Com. Massif 39,3 k€		300 000		225 000		300 000		219 300
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (acquisitions de parcelles + frais de notaire)						15 000		
	Projet Verticale - phase 2 à Chaley : acquisition de la maison au centre du village 66k€. + frais de notaire 10%.						73 000		
	Appel à projets à touristique + FdC touristique (RAR)	611 633	200 000			530 293	200 000		
	Actions du GIP Pérouges dont sentier pédestre Meximieux-Cité + subv. Etat plan de relance						250 000		125 000
	Sentier de randonnées et APN : balisage (RAR), signalétique rando complémentaire 10 k€ / panneau Viaferrata 1k€		120 000			79 164	11 000		
	Mise en valeur du patrimoine des communes (RAR)	2 916				2 916			
	Signalétique touristique (RIS 5 k€), routière 20 k€ / panneaux autoroutiers : 33 k€ + subv Département 36 k€ (RAR)	5 280	25 000	36 803			58 000	36 803	
	Création d'outils digitaux (RAR) + subv Région CAR 26 k€		100 000		50 000	52 910	30 000		26 455
Maison du Petit Prince : AMO et études techniques (RAR) + acquisitions foncières (RAR)	78 072	80 000			50 439	10 000			
Développement économique – emploi - formation		186 000	35 000	0	0	496 708	15 000	0	0
Communication promotion économique			20 000						
ZAE Saint Rambert en Bugey : Convention protection chute de rocher (RAR)		186 000				186 000			
Coworking - FabLab	Acquisition de machines (enveloppe prévue au contrat) + Casque (RAR)		15 000			132	15 000		
COVID - Aide fonds région dév éco (RAR)						155 288			
COVID - Aide fonds région tourisme (RAR)						155 288			
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		5 250 818	689 133	1 123 155	102 000	1 922 971	414 700	1 474 597	0
Accueils de jour Alzheimer	EHPAD de Meximieux : Subvention d'investissement (RAR)	53 400				53 400			
	EHPAD de Lagnieu : Subvention d'investissement (RAR)		24 433			24 433			
CLIC	Matériel de bureautique et d'informatique + autocollant voiture (RAR)		4 700			161	4 700		
Gymnase de la Plaine de l'Ain	Acquisition tapis et sol pour escalade (108 K€) + matériel		208 000		90 000		160 000		
	Extension : Maitrise d'œuvre (RAR) + Travaux (RAR) et aménagement extérieur (RAR) + dommage ouvrage (50 k€)	5 197 418	452 000			1 844 978	250 000		
	Extension : subv Etat DSIL 202 k€ (RAR), Région 1 200 k€ (RAR), ADEME 60 k€ (RAR), FFME 12 k€ (RAR)			1 123 155	12 000			1 474 597	
Mobilité, déplacements, stationnement		367 498	5 710 000	56 265	3 184 338	884 587	6 408 200	909 463	3 152 668
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Loyettes / Saint-Vulbas : AMO et travaux (RAR) + Sub Région 450 K€, CD01 168 K€ (RAR)	37 359	1 200 000		618 000	157 832		618 000	
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges : AMO (RAR)	10 054				10 054			
	Piste Charnoz sur Ain / Meximieux : AMO (RAR) + MOE et géomètre 30 k€ + accompagnement DUP (80 k€) + travaux (démarrage, 250 k€ sur 500 k€) + subv Etat 100 k€, Département 96 k€	8 220	530 000		196 000	47 256	330 000		196 000
	Viarhona : RAR (étude passerelle, MOE, contrôle technique) + complément MOE + travaux + subv Région CAR 900 k€, Département 216 k€	34 650	2 400 000		1 116 000	37 971	2 400 000		1 116 000
	AMO DUP / géomètre : topo						150 000		
	Etudes de faisabilité de pistes cyclables						50 000		
	Vélo et territoire : Etudes liées au schéma cyclable (50 k€) + subv. AMI Velo et territoire en fonctionnement + subv. Département		90 000				50 000		33 000

CCPA - DOB 2021		2020				2021			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2019	BP	RAR 2019	BP	RAR 2020	BP	RAR 2020	BP
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trottinettes à assistance électrique (nouvelles modalités) + convention ENI (estimation 3 k€)		23 000				33 000		3 000
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + subv. Alvéole		120 000		72 000		120 000		72 000
	Signalétique et équipement parkings de covoiturages						15 000		
	Stop'n go : aménagement sur les communes volontaires						10 000		
	Etudes schéma directeur parking de covoiturage						10 000		
	Etude déploiement de bornes de recharge élec						10 000		
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov - mise en place des lignes Meximieux et Ambérieu en Bugey / PIPA (marché) (RAR)	126 321							
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov - mise en place des lignes Nord Isère / PIPA (convention)		40 000			28 431			
	Covoiturage rémunéré + hub : PIM - infrastructures (RAR)	150 894					40 000		
Mobilité	Covoiturage rémunéré + hub : Inddigo - évaluation du dispositif		47 000			1 260			
	Covoiturage rémunéré + hub : subv PENDAURA + (36 k€), DSIL (56 k€ RAR), FEDER (250 k€)			56 265	286 338			56 265	
	Etude d'opportunité A42 (RAR)		54 000			54 000			
	Ambérieu en Bugey : Travaux (RAR) + Parc de covoiturage TER + subv RAR CAR (40%), FEDER (40%)		700 000		466 000	100 635	190 200	81 000	232 668
	Ambérieu en Bugey : Extension parc de stationnement (ex DDT) (RAR)		350 000		280 000	80 584		82 198	
	PEM phase 1 contrat d'aménagement de gare : MOE pour AVP PRO ACT (RAR) + subv. Région étude avant projet (RAR) subv. Département (12 k€) Commune d'Ambérieu en Bugey (12 k€)				72 000	258 885		72 000	
	PEM phase 1 contrat d'aménagement de gare : MOE pour phase PRO/DCE (RAR)		156 000		78 000				
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Parc de covoiturage St Sorin en Bugey : MO environnemental (RAR) + travaux (RAR)					107 680			
	PEM phase 2 : travaux et aménagement d'un parking en ouvrage + subv. (environ 50%)						3 000 000		1 500 000
	Politique de gestion des déchets	555 881	652 000	344 500	0	768 883	573 000	14 500	0
	Site de Sainte-Julie						7 034	106 000	
Collecte et tri des déchets						3 718	170 000		
Véhicules						381 341	122 000		
Déchèteries	Achat 2 véhicules de collectes (une partie en RAR) + éthylotest pour camions	117 252	410 000						
	Travaux divers et matériel		25 000				10 000		
	Etudes d'optimisation						40 000		
	Déchetterie Ambérieu : Protection (RAR)						4 080		
	Déchetterie Lagnieu: Mise en conformité incendie (RAR) et MO sur travaux de réorga						6 262		
Recyclerie	Déchetterie Meximieux : Roue tracture (RAR) + MO sur travaux de réorga (RAR) et travaux de cablage (RAR)						3 131		
	Aménagement extérieur (RAR)	60 455	10 000	330 000		480			
Points d'Apports Volontaires	Fourniture et installation PAV (RAR) + Génie civil et PAV + 15 silos verre + subv. Organom (RAR)	378 175	93 500	14 500		362 836	125 000	14 500	
Environnement et développement durable		0	0	0	0	0	79 000	0	0
PCAET	Participation ACERPA						54 000		
	Participation SPL Alec 01						25 000		
Gens du voyage		342	30 000	0	0	18 995	71 000	71 000	0
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Travaux sur les aires : Changement des portes des blocs sanitaires (RAR) + promotion de rénovation des aires sur 3 ans (150 k€ par an) + acquisition matériel divers (21 k€)	342	30 000			18 995	71 000	71 000	
Autres actions territorialisées		5 280	0	0	0	0	0	0	0
Promotion et valorisation du territoire		5 280	0						
Bâtiments communautaires		2 683 255	122 300	143 896	467 394	1 664 385	336 300	928 936	25 000
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : travaux tranche 1 (RAR) et travaux tranche 2 (RAR) + travaux divers (87 k€) + éclairage château AMO, MOE et travaux (80 k€) + sub Etat 244 k€ DSIL (RAR), Etat 100 k€ DETR (RAR), Etat 125 k€ DRAC tranche 1 (RAR), Etat 118 k€ DRAC tranche 2 (RAR), Région 215 k€ CAR (RAR), Région 125 k€ MH (RAR)	2 683 255		143 896	467 394	1 656 474	167 000	928 936	
	Changement ordinateurs fixes et portables + pack office + borne wifi + fire wall		30 000				30 000		
	Construction bâtiment de rangement et aménagement extérieur (100 k€) + éclairage (RAR) + subv. Etat 25 k€ (DETR)		77 300			7 910	100 000		25 000
	Aménagement botasse et abords (15 k€) + Entretien du parc + nettoyage du bois (800 €)		15 000				17 300		
Bâtiment GAIA	Travaux d'isolation phonique de la gaine de ventilation						7 000		
Bâtiment AGORA	Cloisonnement entrée gare (3,8 k€) + isolation phonique des plénoms 115m² (2,5 k€) + travaux d'électricité (4 k€) + divers						15 000		
FCTVA sur dépenses d'investissement		0	0	0	1 650 000	0	0	0	1 250 000
FCTVA	Dépenses 2020 : 2ème trimestre, 3ème trimestre et 4ème trimestre				1 650 000				1 000 000
	Dépenses 2021 : 1er trimestre								250 000

ANNEXE 3 – Indemnités versées aux élus sur l'exercice 2020 (montants bruts)

Nom	Qualité	Indemnités de fonction brutes annuelles perçues
M. GUYADER Jean-Louis	Président	38 500,32 €
M. BEAUFORT Éric	Vice - Président	10 828,19 €
MME BOTTEX Marylin	Vice - Présidente	10 828,19 €
M. BRUNET Joël	Vice - Président	10 828,19 €
M. BUSSY Christian <i>(fin de mandat : 17 juillet 2020)</i>	Vice - Président	5 958,53 €
M. FABRE Daniel	Vice - Président	10 828,19 €
M. GAGNE Jean-Pierre	Vice - Président	10 828,19 €
M. JACQUIN Marcel	Vice - Président	10 828,19 €
MME LAROCHE Elisabeth	Vice - Présidente	4 869,66 €
M. LONGATTE Marc <i>(fin de mandat : 17 juillet 2020)</i>	Vice - Président	5 958,53 €
M. MARTIN Daniel	Vice - Président	4 869,66 €
M. MILLET Patrick	Vice - Président	4 869,66 €
M. MOINGEON André	Vice - Président	10 828,19 €
M. PERRET Bernard	Vice - Président	10 828,19 €
MME BOUCHARD Sylviane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME CANARD Josiane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME FALCON Liliane	Conseillère déléguée	700,08 €
MME LEVRAT Gisèle	Conseillère déléguée	700,08 €
M. LIMOUSIN Christian	Conseiller délégué	700,08 €
M. PELLETIER Jean-Alex	Conseiller délégué	700,08 €
M. PEYSSON Jean	Conseiller délégué	700,08 €
MME RIGHETTI-GILOTTE Sylvie	Conseillère déléguée	700,08 €
M. VERNAY Paul	Conseiller délégué	700,08 €